

République du Sénégal

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

***Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé***

Direction des Aménagements et des Infrastructures Hydroagricoles

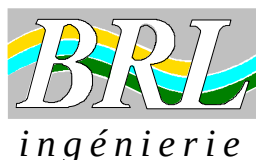
ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DE MAINTENANCE DES AMÉNAGEMENTS HYDROAGRICLES DANS LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

Rapport intermédiaire de Phase 2 : Concertation et choix fondamentaux pour l'organisation et le financement

ÉDITION DÉFINITIVE

***Financement : Agence Française de Développement
Convention de financement n°CSN 1157-02G***

Mai 2000



1105, avenue Pierre Mendès France
BP 4001 – 30001 Nîmes Cedex 5 – France
Tél. : +33 466 87 5000 – Fax : +33 466 87 5103
E-mail : envdev.brli@brl.fr

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AI	Aménagements intermédiaires
APCR	Association des Présidents de Conseils Ruraux
APD	Association des Producteurs du Delta
CA	Conseiller Agricole (employé de la SAED)
CGPE	Cellule de Gestion du Portefeuille de l'État (Ministère des Finances)
CIFA	Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture
CIRAD	Centre International de Recherche Appliquée au Développement
CIRIZ	Comité Interprofessionnel du Riz
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CR	Conseil Rural
DAGE	Division Aménagement et Gestion de l'Eau (au sein des Délégations de la SAED)
DAIH	Direction des Aménagements et des Infrastructures Hydroagricoles (SAED)
DAM	Division Autonome de Maintenance (SAED/DAIH)
DAT	Compte de dépôt à terme
DCEF	Direction de la Coopération Économique et Financière (Ministère des Finances)
DEGX	Division Études et Gestion de l'Eau (SAED/DAIH)
DPDR	Direction de la Planification et du Développement Rural (SAED)
DPRD	Division de la Promotion Rurale et du Développement (au sein des Délégations de la SAED)
DSE	Division Suivi-Évaluation de la DPDR (SAED/DPDR)
FMGR	Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement des stations de pompage et équipements hydromécaniques des périmètres transférés

FMR	Fonds Mutuel de Renouvellement des stations de pompage et équipements hydromécaniques des périmètres transférés
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés
GEP	Groupe électropompe
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GMP	Groupe motopompe
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
PDRG	Plan Directeur de Développement Rive Gauche
PIP	Périmètres irrigués privés
PIV	Périmètres irrigués villageois
SIG	Système d'information géoréférencé
SP	Station de pompage
SV	Section villageoise de coopérative
UH	Unions hydrauliques

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION	3
A.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
A.2 DÉROULEMENT DE LA 2 ^{ÈME} PHASE	3
B. SÉMINAIRES DE PRÉSENTATION ET DE CONCERTATION	3
B.1 VUE D'ENSEMBLE SUR L'ORGANISATION DES SÉMINAIRES	3
B.1.1 <i>Regroupement des participants</i>	3
B.1.2 <i>Documents présentés ou remis aux participants</i>	3
B.1.3 <i>Remarques générales sur le rôle de la SAED dans le processus de concertation</i>	3
B.2 SYNTHÈSE DES OPINIONS ÉMISES AU COURS DES SÉMINAIRES	3
B.2.1 <i>Concernant les Fonds de Maintenance Adduction et Drainage</i>	3
B.2.2 <i>Concernant le Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement des stations de pompage et des équipements hydromécaniques (FMGR)</i>	3
B.2.3 <i>Entretien des pistes et digues d'intérêt général</i>	3
B.2.4 <i>Considérations générales</i>	3
C. TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PHASE 3	3
D. CONCLUSION	3
 ANNEXE 1 : NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AU PERSONNEL DE LA SAED ET AUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	
 ANNEXE 2 : NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX	
 ANNEXE 3 : COMPTE-RENDUS DES SÉMINAIRES	
 ANNEXE 4 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA PHASE 3	

A. INTRODUCTION

A.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les termes de référence et la méthodologie approuvée pour la présente étude prévoient un déroulement de celle-ci en trois phases :

- la phase 1 *Inventaire et réflexions préliminaires* a débuté en juillet 1999 et abouti, en novembre, à la présentation du rapport correspondant, qui a été examiné par la SAED et le Comité de Pilotage en janvier 2000 ;
- la phase 2 *Concertation et choix fondamentaux pour l'organisation et le financement du fonds de maintenance*, qui a débuté fin janvier 2000 et fait l'objet du présent rapport ;
- la phase 3 *Établissement du dossier complet d'instruction du fonds de maintenance*, dont le déroulement est prévu à partir de mars 2000.

La note méthodologique annexée au contrat du Consultant indique que l'objectif de la phase 2 de l'étude est de *présenter et discuter le diagnostic et les propositions d'organisation et de financement de la maintenance avec les multiples partenaires concernés en vue de choisir les aspects à approfondir qui seront définis dans des termes de référence complémentaires*. Cette même note indique que le produit de cette phase consiste en :

- *la liste des réunions (lieux, participants, ordre du jour, remarques sur le déroulement) ;*
- *un compte rendu synthétique du résultat de la concertation organisée suivant les types de réunions et surtout le type d'aménagement concerné ;*
- *des termes de référence pour la réalisation de la 3^{ème} phase.*

Suite aux réunions tenues autour du rapport intermédiaire de phase 1 et notamment à celle du Comité de Pilotage à Dakar le 18 janvier 2000, le Consultant a été autorisé à présenter les résultats obtenus en phase 1 aux différents acteurs concernés par la mise en place des fonds de maintenance proposés et particulièrement aux usagers des aménagements hydroagricoles. Les principales propositions à soumettre aux usagers concernent :

- la mise en place de huit comités consultatifs d'usagers et de ***huit fonds de maintenance correspondant aux huit ensembles d'adducteurs et d'émissaires de drainage actuellement à la charge de l'État*** ; ces fonds, dont la gestion serait confiée à la SAED sous contrôle des comités consultatifs d'usagers, seraient alimentés par les redevances payées par les usagers pour le service de l'eau (adduction ou drainage) reçu et par des subventions versées par l'État pour les superficies non aménagées potentiellement desservies par ces adducteurs et émissaires de drainage ;
- la mise en place d'un ***fonds mutuel de garantie et de renouvellement des stations de pompage et des équipements hydromécaniques***, alimenté par les provisions pour renouvellement de ces équipements constituées par les Unions d'usagers concessionnaires des aménagements terminaux financés par l'État.

Toutefois, **trois recommandations** ont été faites au Consultant concernant la communication en direction des usagers :

- concernant les **aspects fonciers** : limiter le débat et le maintenir dans le cadre de la législation actuelle, sachant que, sur ce sujet sensible, des réflexions et des propositions sont en cours à d'autres niveaux ;
- concernant la **maintenance des pistes rurales** : prendre en compte la réflexion menée au niveau national sur le rôle des Conseils Ruraux dans le financement et la gestion de cette fonction ;
- concernant la **contribution financière des usagers** à la maintenance des adducteurs et émissaires de drainage : ne pas proposer une mise en place progressive des redevances qui donnerait aux usagers l'impression que celles-ci augmentent chaque année, même s'il ne s'agissait que d'atteindre progressivement un niveau prédéterminé.

A.2 DÉROULEMENT DE LA 2^{ÈME} PHASE

◆ Principales activités et moyens mis en œuvre

La phase 2 a démarré le 20 janvier, après la réunion du Comité de Pilotage du 18 janvier à Dakar. Les séminaires se sont déroulés du 25 janvier au 3 mars.

L'essentiel des activités a consisté à préparer et tenir les séminaires de présentation et concertation avec les usagers et le personnel de la SAED, puis à préparer et discuter le contenu de la phase 3 en fonction des résultats de ces séminaires et de la réunion du Comité de Pilotage de fin de phase 1.

Les experts qui sont intervenus au cours de cette phase sont :

- le chef de mission, durant toute la phase 2 ;
- le socio-économiste, durant toute la phase 2 ;
- le juriste fiscaliste au démarrage et à la fin de la phase 2 ;
- le juriste foncier au démarrage et à la fin de la phase 2, et aux séminaires dans la Délégation de Bakel¹.

L'ingénieur hydraulicien de la SAED a participé à toutes les activités liées à la préparation et tenue des séminaires.

◆ Documents produits

Par ailleurs, un *premier draft des termes de référence* a été soumis dès le 15 février à la SAED afin que la phase 3 puisse démarrer sans interruption avec la phase 2. Le Consultant a reçu une notification verbale d'accord sur les termes de référence de la phase 3 lors de la réunion tenue à Dakar le 10 mars entre le Président du Comité de Pilotage, la SAED, l'AFD et le Consultant.

¹ Le juriste foncier est originaire du Département de Bakel.

B. SÉMINAIRES DE PRÉSENTATION ET DE CONCERTATION

B.1 VUE D'ENSEMBLE SUR L'ORGANISATION DES SÉMINAIRES

B.1.1 REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS

L'annexe 3 présente le calendrier des réunions préparatoires et des séminaires qui ont eu lieu au cours de la phase 2. Ces séminaires ont rassemblé environ 170 représentants des usagers et des Conseils Ruraux et environ 100 agents de la SAED.

Deux types de séminaires ont été organisés :

- des séminaires destinés au personnel de la SAED :
 - un pour le personnel du Siège et les Ingénieurs Délégués ;
 - puis un par Délégation pour le personnel de chaque Délégation.Les séminaires destinés au personnel de la SAED ont toujours eu lieu avant ceux destinés aux usagers des Délégations correspondantes ;
- des séminaires destinés aux usagers et aux représentants des Conseils Ruraux :
 - un pour l'ensemble de la Délégation de **Bakel** (usagers et représentants des Conseils Ruraux) ;
 - un pour l'ensemble de la Délégation de **Matam** (usagers et représentants des Conseils Ruraux) ;
 - un pour l'ensemble de la Délégation de **Podor** (usagers et représentants des Conseils Ruraux) ;
 - dans la Délégation de Dagana :
 - un pour les usagers des périmètres publics de **Dagana A, B et C** et de **Débi-Tigué**, qui ont en commun d'être des grands périmètres transférés et de n'être raccordés ni à des adducteurs ni à des émissaires de drainage ;
 - un pour les usagers des périmètres de **NDombo** et **Thiago**, qui exploitent un ensemble de 13 périmètres transférés de 30 à 80 ha chacun et un périmètre de 135 ha de construction récente, géographiquement regroupés et socialement assez homogènes, dont neuf d'entre eux sont raccordés à l'adducteur *Ancienne Tahouey* ;
 - un pour les usagers des périmètres publics de **Boundoum** et **Thiagar** qui ont en commun d'être des grands périmètres transférés, de ne pas être raccordés à des adducteurs, mais d'être *raccordés à des émissaires de drainage* ;

- un pour les usagers des périmètres publics de **Grande Digue Tellel** (2 300 ha non transféré), **Kassacks** (cinq périmètres transférés de 70 à 200 ha chacun), **Thilène** et **Pont-Gendarme** (périmètres transférés de 115 et 300 ha) et les 12 périmètres non transférés (**Lampsar, NDioungue, Ngao, Ndellé, Biffèche, NGomème, NDiaye, Polo, MBodiène, Savoigne A, B et C**), qui ont en commun d'être tous raccordés à l'adducteur Gorom-Lampsar et à des émissaires de drainage. Ce sont donc les usagers qui sont *les plus concernés par la mise en place de fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage* ;
- un pour les usagers des **petits périmètres privés et villageois** du Delta et les représentants des Conseils Ruraux du Delta (Ross-Béthio et Rosso Sénégal) ;
- au niveau de l'ensemble de la zone SAED avec les **représentants des organisations d'usagers** (FPA, APD) et les **représentants des usagers au Conseil d'Administration** de la SAED.

Dans la Délégation de Dagana, ce découpage, mis au point avec les représentants de la SAED et le président de la FPA, était destiné à rassembler des groupes de taille limitée (maximum 50 participants) et supposés avoir des préoccupations homogènes vis-à-vis de la maintenance des adducteurs et émissaires de drainage. Dans les autres Délégations, il a été possible de rassembler en une seule fois les représentants de tous les usagers, en raison de la moindre densité des surfaces aménagées concernées.

Il apparaît que le fractionnement des usagers d'une même Délégation en plusieurs groupes a finalement gêné le processus de concertation : les participants, n'ayant pas entendu de vive voix l'avis des autres groupes, craignaient que leurs prises de position ne soit interprété comme une marque de désolidarisation de l'ensemble des usagers de la Délégation. En revanche, les participants d'une même Délégation ont montré qu'ils ne ressentaient le besoin d'aucune solidarité de points de vue avec ceux des autres Délégations, même entre Matam et Podor.

Pour surmonter cette difficulté, il sera nécessaire de prévoir, en phase 3 :

- ***d'une part, une réunion des représentants de tous les usagers du Delta dont les périmètres sont raccordés à des émissaires de drainage ;***
- ***d'autre part, une réunion des représentants de tous les usagers dont les périmètres sont raccordés au système Gorom-Lampsar ;***
- ***enfin, une réunion des représentants de tous les usagers des périmètres nouveaux ou réhabilités (toutes Délégations confondues) qui devraient cotiser au fonds de renouvellement des stations de pompage et équipements hydromécaniques.***

Ces réunions devront systématiquement être tenues en présence des représentants des organisations professionnelles et des représentants des usagers au Conseil d'Administration de la SAED.

B.1.2 DOCUMENTS PRÉSENTÉS OU REMIS AUX PARTICIPANTS

Avant la tenue des séminaires, les documents suivants ont été produits :

- un *jeu de transparents*² utilisés lors des séminaires, destinés au personnel de la SAED et aux représentants des organisations professionnelles ;
- une *note de synthèse* destinée au personnel de la SAED et aux représentants des organisations professionnelles³ ;
- des *notes de synthèse simplifiées et différenciées selon les séminaires*, destinées aux représentants des usagers et des Conseils Ruraux⁴.

Les fichiers Power Point et Word 97 ainsi qu'une dizaine d'exemplaires sur papier des notes de synthèse ont été remis à chaque Ingénieur-Délégué et à quelques participants lors de ces séminaires. Chaque Délégation a été chargée d'en assurer la diffusion auprès des acteurs concernés.

Certains participants ont regretté que les documents, y compris l'étude complète, ne leur ait pas été remis avant le séminaire. Il a été répondu que ces séminaires constituaient le début du processus d'information et de concertation.

Il conviendra d'évaluer, en phase 3, l'impact de ces supports visuels et écrits sur la communication entre les participants aux séminaires et l'ensemble des populations concernées.

B.1.3 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE RÔLE DE LA SAED DANS LE PROCESSUS DE CONCERTATION

Dans les séminaires avec les usagers et représentants des Conseils Ruraux, la représentation de la SAED a été la suivante :

- à Bakel, à Matam et à Podor, la SAED était représentée par le Chef de la DGEX de la DAIH (Siège) et par l'Ingénieur-Délégué ;
- au cours des séminaires dans la Délégation de Dagana, aucun représentant du Siège n'était présent et la Délégation a été représentée par des Chefs de Division (DAGE et/ou DPDR).

² Fichier *Séminaires SAED.ppt*

³ Jointe en annexe 1.

⁴ Le canevas de base de ces notes de synthèse et les variations selon les séminaires figurent en annexe 2.

Dans la Délégation de Dagana, l'absence de représentants de haut niveau du Siège⁵ et de l'Ingénieur-Délégué a assez fortement influencé le déroulement des séminaires avec les usagers, notamment avec les usagers de l'axe Gorom-Lampsar qui ont parfois exprimé des doutes sur l'implication réelle de la SAED dans les propositions qui leur étaient présentées. Par ailleurs, lors de telles réunions, les populations souhaitent toujours aborder des problèmes divers tels que la réalisation ou la réhabilitation des aménagements, qui sortent du cadre de l'étude mais dont le traitement a une influence certaine sur le déroulement de tels séminaires.

Cette situation peut toutefois être améliorée en phase 3, car il a été systématiquement dit aux participants que ces séminaires avaient essentiellement un but d'information et qu'ils seraient suivis de réunions plus centrées sur la prise de décisions. Pour ces réunions, la présence de "négociateurs" du côté de la SAED (au moins l'Ingénieur-Délégué), voire du Comité de Pilotage, et du côté des usagers (représentants de la FPA et APD, administrateurs-usagers de la SAED) sera indispensable.

B.2 SYNTHÈSE DES OPINIONS ÉMISES AU COURS DES SÉMINAIRES

Les compte rendus de chaque séminaire, regroupés par Délégation, figurent en annexe 3. Les débats présentés en annexe 3 font suite à des exposés introductifs correspondant aux documents figurant en annexe 2.

Le présent paragraphe synthétise les opinions émises par les participants, en faisant apparaître, le cas échéant, les différences d'appréciation constatées.

B.2.1 CONCERNANT LES FONDS DE MAINTENANCE ADDUCTION ET DRAINAGE

♦ Estimation des coûts globaux de maintenance

Pas de commentaires.

♦ Modalités de contribution de l'État

La contribution de l'État (i) au prorata des surfaces non aménagées, (ii) en fonction de la qualité du service d'adduction fourni et (iii) indexée sur le taux de recouvrement auprès des usagers n'a pas soulevé d'objections fondamentales.

♦ Détermination de la redevance à payer par les usagers

La réaction, largement partagée par tous les participants (usagers ou SAED), est une interrogation sur la **capacité de paiement des usagers** au vu des coûts de production, des conditions de commercialisation et difficultés d'accès au crédit agricole.

⁵ Le Directeur de la DAIH (ex Ingénieur-Délégué de Dagana) avait toutefois annoncé sa participation à tous les séminaires dans la Délégation de Dagana.

Il a été répondu que les aménagements hydroagricoles ne sont rentables qu'avec un rendement d'au moins 4 t de paddy par hectare et par campagne avec un taux de double culture d'au moins 1,25. On estime que 20 à 30% des usagers n'atteignent actuellement pas ces rendements. Mais il n'est pas possible de faire contribuer les usagers en fonction de leurs revenus ou de leurs rendements. Ceux qui n'atteindront pas ces rendements (techniquement à la portée de la majorité) ne pourront pas pratiquer durablement l'agriculture irriguée dans la zone. Ceux qui les atteignent peuvent supporter un coût hydraulique total (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement + entretien des réseaux) atteignant jusqu'à 100 000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture.

Il nous a semblé que les participants attendaient ce type de réponse, de façon à pouvoir répondre à leur tour à ce type de questions en citant le Consultant et sans avoir à prendre cet argument à leur compte.

A Matam, les usagers de l'adducteur Dioulol ont examiné les possibilités d'apporter une **contrepartie en travail manuel au financement de l'État** qui couvrirait la totalité des dépenses monétaires de maintenance de cet adducteur.

Le débat concernant l'**assiette de la redevance (superficies attribuées, aménagées ou cultivées)** a débouché sur une proposition consistant à :

- dans les périmètres publics transférés, facturer le service d'adduction et de drainage en fonction de la superficie attribuée ;
- dans les périmètres publics non transférés, facturer le service d'adduction en fonction de la superficie exploitable, définie après un état des lieux contractuel ;
- dans les périmètres privés, facturer le service en fonction de la possibilité d'en bénéficier sans limitation (débit disponible dans le Gorom-Lampsar) ou, à défaut, en fonction des superficies cultivées.

Enfin, sans doute en partie en raison de l'insuffisante participation de la SAED aux séminaires dans la Délégation de Dagana (voir plus haut), **les usagers de l'adducteur Gorom-Lampsar ont adopté une position de refus d'augmenter les charges hydrauliques** tant que les problèmes de qualité des aménagements, de commercialisation du riz et d'accès au crédit n'auront pas été résolus.

♦ Conditions de recouvrement des redevances

Les représentants des **usagers de la Vallée (Fouta)** estiment en général disposer des moyens nécessaires pour contraindre les usagers à payer ce qu'il doivent, y compris à travers des retraits temporaires de parcelles dans lesquels les Conseils Ruraux ne sont jamais véritablement impliqués.

Dans le Delta, on sent le poids de l'histoire et les représentants des usagers ont montré leurs **faibles capacités d'intervention pour recouvrer les créances**, sauf en essayant de donner de nouvelles chances à des usagers en difficultés en leur consentant du crédit interne financé avec les provisions perçues pour le renouvellement des stations de pompage.

La solution au problème est indissociable du **statut foncier des terres aménagées** et, conformément aux recommandations reçues de la SAED et du Comité de Pilotage, le Consultant n'a pas engagé de débat de fond sur cet aspect.

♦ **Comités consultatifs d'usagers**

En complément aux documents remis, il a été précisé que les **attributions de ces comités** consisteraient à :

- donner un avis sur les programmes annuels d'entretien ;
- participer au choix des entreprises ;
- contrôler les recettes et proposer les mesures concernant leur recouvrement ;
- contrôler les dépenses.

Il a également été indiqué que **la gestion des fonds de maintenance serait confiée à la SAED durant une période d'essai de trois ans**, à l'issue de laquelle, si les résultats ne sont pas satisfaisants, notamment en termes de recouvrement, les comités consultatifs pourraient devenir de véritables **comités de gestion** entièrement responsables de la maintenance des adducteurs et émissaires de drainage. Dans cette hypothèse, la SAED ne serait plus qu'un prestataire de services rémunéré par ces comités.

Les participants ont manifesté leur approbation pour la **transparence** qui devrait résulter de la mise en place de ces comités consultatifs. Ils ont souhaité savoir qui en supporterait les coûts de fonctionnement et il leur a été répondu que ce serait inclus dans les redevances à payer par les usagers et dans la contribution de l'État.

B.2.2 CONCERNANT LE FONDS MUTUEL DE GARANTIE ET DE RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE ET DES ÉQUIPEMENTS HYDROMÉCANIQUES (FMGR)

♦ **Appréciation d'ensemble, conditions de mise en œuvre**

Les participants ont unanimement fait savoir qu'un tel fonds présentait des **risques importants de détournement** et que son succès ne serait possible qu'à travers une **gestion transparente** et un **choix démocratique de leurs représentants**.

En première réaction, ils préféreraient la création de **fonds au niveau de chaque Délégation**. Après discussion, la majorité reconnaît que la **rentabilité financière** d'un tel fonds est meilleure s'il est constitué à la plus grande échelle possible.

La proposition a été jugée globalement intéressante mais nécessitant une **réflexion complémentaire**. Les participants ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas apparaître comme les "inventeurs" de ce fonds et réservaient leur avis en fonction des opinions des autres usagers.

La **fonction de "garantie"** qui permettrait que des unions d'usagers utilisent, provisoirement, des sommes d'argent supérieures à leur dépôt a généré de fortes réticences. **Il sera sans doute préférable de ne pas introduire cette fonction au démarrage du Fonds.**

♦ Périmètres concernés par le Fonds

A Matam et Podor, les participants (SAED ou usagers) ont souhaité que ce fonds recueille **toutes les provisions constituées dans les périmètres publics transférés (grands périmètres, périmètres de taille intermédiaire et PIV)**. Le Consultant a défendu l'idée de le limiter au grands périmètres et aux intermédiaires et d'éviter de l'appliquer aux GMP pour les raisons suivantes : (i) la durée de vie des GMP est relativement courte comparée à celle des stations de pompage et (ii) le nombre important de PIV risque d'entraîner des frais de gestion importants qui grèveraient la rentabilité du Fonds.

Il semble toutefois que le FMGR, par son statut d'organisme situé "au-dessus" des GIE et Unions, permettrait d'**institutionnaliser les provisions pour renouvellement** actuellement considérées comme une affaire interne à ces organisations d'usagers, souvent difficile à gérer de façon financièrement rationnelle.

L'intérêt d'étendre le FMGR aux PIV réhabilités et notamment à ceux équipés de groupes électropompe (GEP) devra être étudié de façon plus approfondie en phase 3.

♦ Estimation des coûts (provisions)

Il a été nécessaire de préciser que les provisions à constituer sont basées sur des estimations plus ou moins optimistes de la durée de vie des équipements et du prix à payer au moment de leur renouvellement. Il est donc prudent de présenter les provisions à constituer dans une **fourchette de coûts annuels**.

Pas de commentaires sur cette proposition, sauf la nécessité de préciser que les sommes indiquées ne se rajoutent pas aux provisions annuelles déjà en place, mais s'y substitueraient.

♦ Contribution des usagers

La valeur la plus basse de la fourchette estimative constituerait la **provision légale imposée aux unions d'usagers bénéficiaires de périmètres publics**. Cette provision minimale serait obligatoirement versée dans le FMGR. Elle figurerait dans le cahier des charges annexé au contrat de concession.

Pas de commentaires sur ce point.

♦ Contribution de l'État

Dans le cas où le *coût hydraulique total normalisé* (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement + entretien des réseaux) dépasse 100 000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, les unions ne pourront pas faire face à la totalité des coûts de renouvellement. Il est proposé que, dans ces situations, les contrats de concession prévoient que **l'État interviendra au moment du renouvellement des équipements, au prorata des provisions constituées par les usagers**.

Cette proposition n'a pas suscité de réactions.

♦ Gestion du Fonds

Il a été précisé que le FMGR sera géré par un Conseil d'Administration composé de représentants des usagers et de l'État, ce dernier n'y disposant que d'un **droit de veto**.

Les participants ont insisté sur la nécessité de confier la gestion financière du Fonds à des spécialistes, tels que les **banques**.

B.2.3 ENTRETIEN DES PISTES ET DIGUES D'INTERÊT GENERAL

♦ Rôle des Conseils Ruraux et de la SAED

La proposition consistant à ce que la SAED sollicite formellement les Conseils Ruraux sur le programme d'entretien qu'elle compte réaliser a été bien acceptée, d'autant plus qu'il est proposé que l'État continue à en assurer le financement via la SAED ou d'autres voies. Ils souhaitent surtout être consultés au moment de la réalisation des pistes rurales.

Les représentants des Conseils Ruraux mettent en avant les très importants **besoins en formation** les concernant.

Le représentant de l'APCR a fait savoir que, dans les négociations au niveau national, cette association propose que :

- la *surveillance et la lutte contre les déprédations volontaires* soient à la charge des Conseils Ruraux ;
- les *travaux d'entretien manuels* soient éventuellement à la charge des Communautés Rurales⁶ ;
- les *travaux d'entretien mécanisés* restent à la charge de l'État.

♦ Estimation des coûts

Les séminaires ont montré la nécessité d'une clarification entre les notions d'*entretien* et d'*amélioration* (franchissement, surélévation, revêtement, élargissement) des pistes, notamment en ce qui concerne le financement et le suivi de ces types de travaux.

Les informations disponibles sur les emplacements et les linéaires de pistes⁷ sont encore insuffisantes pour établir des normes précises de maintenance, tant en ce qui concerne leurs coûts que la répartition de ceux-ci entre les différents acteurs. Il convient notamment d'apprécier le **trafic** moyen de ces pistes et leur **caractère "communautaire"** (liaisons entre villages et chef-lieu de communauté rurale ou routes nationales) ou "*de production*" (simple accès à des périmètres irrigués).

⁶ A travers une prise en charge par les villages traversés par la piste.

⁷ La plupart de ces informations ont été fournies après l'édition provisoire du présent rapport.

B.2.4 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les représentants des usagers et des Conseils Ruraux ont unanimement montré leur **satisfaction à l'invitation qui leur a été faite**, même lorsqu'ils n'étaient pas concernés par les fonds à mettre en place. Le besoin en information reste fort dans la zone.

En général, les représentants des usagers ont réagi de façon moins marquée que les agents de la SAED (conseillers agricoles principalement) aux perspectives d'augmentation des coûts hydrauliques à supporter par les usagers. Cela renvoie probablement à des questions de **management interne à la SAED** : communication entre le Siège et les Délégations et, sans doute encore plus, entre les cadres supérieurs et le personnel de base. Il est probable que le débat autour de l'élaboration de la *charte d'entreprise*, interrompu depuis plusieurs mois, pourrait contribuer à mieux structurer les énergies et à apaiser certaines préoccupations.

La représentation des usagers est insuffisamment organisée (FPA limitée à la Délégation de Dagana, APD "en sommeil", représentants au Conseil d'Administration de la SAED sans moyens de communication, etc.). La mise en place de ces fonds devrait leur fournir l'occasion de jouer un rôle actif et concret, à condition qu'ils disposent des moyens de transport et de communication nécessaires pour être en contact avec l'ensemble des usagers.

La situation est, évidemment, bien plus problématique avec les **usagers des périmètres privés**, totalement inorganisés. Toutefois, là encore, leur implication dans la gestion de la maintenance des adducteurs constitue une occasion pour eux de se structurer.

Enfin, lors de chaque séminaire, qu'il rassemble le personnel de la SAED ou les représentants des usagers et des Conseils Ruraux, une demande très forte a été exprimée concernant la formation déjà insuffisante dans la situation actuelle et donc encore plus indispensable si l'on veut impliquer encore plus les populations dans la gestion des aménagements hydroagricoles.

C. TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PHASE 3

La proposition soumise au Comité de Pilotage par la SAED et le Consultant figure en annexe 4. Elle concerne deux types d'études :

- d'une part, celles relatives, *stricto sensu*, à la mise en place des deux types de fonds de maintenance (adduction/drainage et FMGR) proposés en phase 1 et dont le principe a été présenté aux usagers en phase 2 ;
- d'autre part, des études complémentaires relatives aux mesures juridiques, institutionnelles et financières nécessaires pour améliorer de façon durable la maintenance de l'ensemble du patrimoine public concerné.

Il a été demandé au Consultant de mener dans un premier temps les études concernant l'organisation et la mise en place des fonds proposés, avant de juger de l'opportunité des études complémentaires.

D. CONCLUSION

La phase 2 a permis à la fois d'informer les acteurs directement concernés des propositions élaborées en phase 1 et d'identifier les études à réaliser en phase 3.

Les séminaires n'ont pas permis d'aboutir à une véritable prise de position des représentants des usagers sur la création et le financement des fonds proposés. Cette attitude des usagers est parfaitement justifiée en raison, d'une part, de la complexité du problème posé et de ses enjeux économiques et sociaux et, d'autre part, du besoin pour les participants aux séminaires d'en débattre avec ceux qu'ils représentent avant de prendre position.

Les aspects strictement techniques et financiers n'ont pas été approfondis, mais ils devront l'être au cours de la phase 3 de l'étude en les soumettant aux usagers regroupés et réunis en fonction des fonds à mettre en place. La présence de représentants de la SAED à un haut niveau et de représentants officiels des usagers sera indispensable durant ces réunions.

Les termes de référence approuvés pour la phase 3 tiennent compte de cette situation, mais la contribution attendue des usagers au financement et à la gestion de la maintenance des aménagements hydroagricoles concernés ne sera possible que si elle s'insère dans un **contexte légal, contractuel et institutionnel mieux adapté et plus précis**.

ANNEXE 1
NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AU
PERSONNEL DE LA SAED ET AUX
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES

ANNEXE 1

NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AU PERSONNEL DE LA SAED ET AUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

1. POURQUOI CETTE ÉTUDE ?	5
1.1 CONTEXTE	5
1.2 OBJECTIF	5
2. CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT	5
2.1 ACTIVITÉS	5
2.2 PREMIERS RÉSULTATS	5
3. CE QUE LES EXPERTS ONT CONSTATÉ	6
3.1 DANS LES PÉRIMÈTRES TRANSFÉRÉS	6
3.2 DANS LES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS	7
3.3 A LA SAED	7
4. CE QUI EST PROPOSÉ	7
4.1 MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE	7
4.2 MAINTENANCE DES PISTES ET DIGUES MULTIFONCTIONNELLES	7
4.3 RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DANS LES AMÉNAGEMENTS TRANSFÉRÉS	7
4.4 UNIONS HYDRAULIQUES ET GIE	7
4.5 SAED	7
4.6 L'ÉTAT	7
4.7 CONSEILS RURAUX	7
5. SUITE DE L'ÉTUDE	7

1. POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

1.1 CONTEXTE

- L'État veut faire participer les populations à la gestion des choses qui leur sont proches (**décentralisation / désengagement**).
- Après réhabilitation, la gestion des **grands périmètres** est transférée à des Unions de GIE d'usagers.
- L'État a financé des travaux d'entretien des **aménagements structurants**, pour rattraper le manque d'entretien.

1.2 OBJECTIF

- **Améliorer** et **sécuriser** la maintenance des aménagements terminaux (périmètres) et des aménagements structurants...
- ...en faisant **participer** les usagers à la gestion de ces aménagements.

2. CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT

2.1 ACTIVITÉS

- Visites de terrain
- Consultation des documents: autres études, marchés de travaux, comptes des Unions, contrats, lois...
- Discussions des résultats avec la Direction de la SAED et le Comité de Pilotage (ministères, bailleurs de fonds, représentants des usagers¹ et de l'APCR²)

2.2 PREMIERS RÉSULTATS

- Répertoire des ouvrages
- Base de données des travaux d'entretien
- Rapport de fin de Phase 1 avec Note de Synthèse

¹ M. Saliou Sarr, Président de la Fédération des Périmètres Autogérés (FPA) et du CIRIZ.

² M. Babacar Diop, Vice-Président de la Communauté Rurale de Ross-Béthio.

3. CE QUE LES EXPERTS ONT CONSTATÉ

3.1 DANS LES PÉRIMÈTRES TRANSFÉRÉS

3.1.1 ENTRETIEN

- Fonctionnement général correct, mais les réhabilitations sont récentes.
- Stations de pompage bien entretenues. Les conseils de la SAED sont respectés.
- Les réseaux vont bientôt avoir besoin d'entretiens de rattrapage. Les conseils de la SAED ne sont pas assez respectés.

3.1.2 PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

- Les provisions constituées pour le renouvellement des stations de pompage sont **insuffisantes**.
- Les **règles de gestion** de ces provisions ne sont pas assez claires.

***Tableau 1 : Provisions pour renouvellement des stations de pompage
des aménagements terminaux***

	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM
Selon les NEG :			
- par ha net (FCFA/an)	30 900	14 400 (Thiagar)	76 500 (Kassack A)
- total estimé (M FCFA/an)	340	-	-
Estimation selon la puissance hydraulique :			
- par ha net (FCFA/an)	15 900	8 100 (Thiagar)	56 600 (Kassack E)
- total estimé (M FCFA/an)	175	-	-

3.1.3 COÛTS HYDRAULIQUES

- Les **coûts hydrauliques** sont assez différents entre les périmètres.
- Les **coûts administratifs** de fonctionnement des Unions augmentent.

**Tableau 2 : Coûts hydrauliques des aménagements terminaux
(par type de coût)**

(en FCFA par hectare net et par an en simple culture)

TYPES DE COÛTS		MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM
Renouvellement des SP	GA	16 800	6 600 (G-D Tellel)	56 500 (Kassack E)
	PIV	-	32 900	58 800
Entretien des SP	GA	5 900	900	14 400
Entretien des réseaux	GA	23 500	17 600	41 200
	PIV2	23 500	-	-
	PIV1	35 300	-	-
Entretien transfos électriq.	GA	-	600	7 800
Énergie	irr.	21 400	9 200	50 400
	drai.	2 200	-	-
Frais de fonctionnement des UH	GA	7 100	-	-
	AI	3 500	-	-

**Tableau 3 : Coûts hydrauliques des aménagements terminaux
(par type d'aménagement)**

(en FCFA par hectare net et par an en simple culture)

TYPES D'AMÉNAGEMENT	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM
GAT raccordés du Delta	65 000	56 000 (Boundoum)	115 000 (Kassack E)
GANT raccordés du Delta	62 000	52 000 (G-D. Tellel)	106 000 Savoigne B
GAT non raccordés de la Délégation de Dagana	64 000	53 000 (Débi-Tiguét)	114 000 (Thiago-G.)
Nianga	86 000	-	-
AI de Matam raccordés au Dioulol	220 000	209 000 (H. Ounaré B)	261 000 (Orkadiéré)
PIV et PIP Delta	104 000	-	-
PIV N'Gallenka	92 000	-	-
PIV PIDAM	141 000	-	-
Autres PIV de la Vallée	153 000	-	-

3.2 DANS LES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS

3.2.1 TYPES D'AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS

Il faut faire la différence entre :

- les **adducteurs et émissaires de drainage**, qui sont seulement utilisés par les usagers des périmètres ;
- les **pistes et digues** qui ne servent pas seulement aux usagers des périmètres.

Les **adducteurs** sont :

- le Gorom-Lampsar (Delta),
- l'ancienne Tahouey (N'Dombo),
- le N'Gallenka (Podor),
- le Diamel (Matam),
- le Dioulol (Matam).

Les **émissaires de drainage** sont :

- l'ensemble des 8 émissaires du Delta,
- le Namardé (Nianga),
- le Helum Harao (Saldé Wala).

3.2.2 SUPERFICIES DESSERVIES PAR LES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

Un aménagement structurant dessert :

- des terres **exploitées**,
- des terres **exploitables** (aménagées),
- des terres **affectées** à l'irrigation,
- des terres **aménageables**.

Tableau 4 : Superficies raccordées à des adducteurs ou émissaires de drainage

AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS	Surf. brutes aménageables (ha)	% affecté/ aménageable	% exploitable / aménageable
Délégation de Dagana			
Adducteur Gorom-Lampsar	34 575	77%	44%
Drains Delta	14 121	91%	91%
Ancienne Tahouey	?	?	?
<i>Ensemble</i>	<i>40 974</i>	<i>80%</i>	
Délégation de Podor			
Adducteur N'Gallenka	3 470	61%	61%
Drain Namardé (Nianga)	1 431	100%	100%
Drain Hélum Harao (Saldé)	540	100%	0%
<i>Ensemble</i>	<i>5 441</i>	<i>75%</i>	
Délégation de Matam			
Adducteur Diamel	?	?	?
Adducteur Dioulol	3 023	30%	30%

3.3 A LA SAED

- Gestion maîtrisée et transparente des travaux d'entretien des structurants.
- Contrôle inefficace des Unions d'usagers.
- Insuffisante maîtrise de gestion de la Division Autonome de Maintenance (DAM).
- Bonne compétence technique de la DAM pour la maintenance des SP.
- Formation du personnel et des usagers encore insuffisante.
- Bases juridiques et contractuelles incomplètes.

4. CE QUI EST PROPOSÉ

4.1 MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

- Créer **8 fonds de maintenance** et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds.
- Créer **deux redevances (adduction et drainage) à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni, en appliquant les règles suivantes :
 - personne ne paie plus cher que le coût moyen du service fourni dans la zone SAED ;
 - personne ne paie plus cher que ce que coûte le service fourni par l'aménagement auquel il est raccordé ;
 - une réduction de 5.000 F par hectare net et par mètre de HMT au dessus de 3 mètres est consentie aux usagers du service d'adduction.

Tableau 5 : Répartition des coûts directs d'exploitation des adducteurs et émissaires de drainage

AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS	Coût total		Part usagers		Part État
	(M F/ an)	(F/ha net/an)	(F/ha net/an)	(% du total)	(% du total)
Adducteurs					
<i>Ensemble</i>	459,7	13 000	-	64%	36%
Gorom-Lampsar	395,4	13 400	13 000	74%	26%
Ancienne Tahouey	?	?	?	?	?
N'Gallenka	7,4	2 500	2 500	58%	42%
Diamel (prévu)	?	?	?	?	?
Dioulol	56,9	22 100	0	0%	100%
Émissaires de drainage					
<i>Ensemble</i>	308,6	24 000	-	77%	23%
Delta	227,8	20 100	20 000	96%	4%
Namardé (Nianga)	66,4	54 600	24 000	43%	57%
Hélum Harao (Saldé Wala)	14,4	31 300	24 000	75%	25%

4.2 MAINTENANCE DES PISTES ET DIGUES MULTIFONCTIONNELLES

En attendant d'autres dispositions, la SAED continue à entretenir les pistes et digues avec le **financement de l'État**, en **concertation avec les Conseils Ruraux**.

4.3 RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DANS LES AMÉNAGEMENTS TRANSFÉRÉS

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre.
- Versement de ces provisions dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED.
- Possibilités d'**aides de l'État** dans les périmètres où le coût hydraulique dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture.

4.4 UNIONS HYDRAULIQUES ET GIE

- Compléter les contrats de concession par :
 - un cahier des charges,
 - un règlement intérieur type des UH,
 - un règlement intérieur type des GIE,
 - un inventaire des ouvrages et de leur état.
- Mettre en place une redevance qui encourage l'intensification.

4.5 SAED

- Mettre en place une **tarification des travaux effectués par la DAM**, à appliquer aux usagers et à l'État.
- Renforcer le **rôle des Délégations** dans la gestion des aménagements structurants.
- Introduire dans les **statuts** la possibilité de recouvrer une redevance pour le service de l'eau.

4.6 L'ÉTAT

- Mettre en place la **redevance eau** prévue dans le Code de l'Eau, à payer par tous les usagers.
- **Lier son aide financière à la contribution des usagers** et à la bonne gestion des périmètres, adducteurs et émissaires.
- Maintenir une subvention pour l'entretien des digues et des pistes.

4.7 CONSEILS RURAUX

- Autoriser les GIE et les UH à faire des affectations provisoires (valables 3 ans) en cas de défaillance d'un usager.
- Désaffecter les terres qui ne sont pas mises en valeur ou que les CR paient les redevances adducteurs ou émissaires à la place des affectataires défaillants.

- Organiser des délibérations pour donner un avis formel à la SAED sur le programme d'entretien des pistes et digues.

5. SUITE DE L'ÉTUDE

- Séminaires de présentation jusqu'au 25/02)
- Propositions d'études détaillées au Comité de Pilotage (15/02)
- Rapport de Phase 2 (10/03)
- Études détaillées (du 6/03 au 12/05)
- Rapport final (12/05)
- Comité de Pilotage (juin)

ANNEXE 2
NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AUX
REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES
CONSEILS RURAUX

ANNEXE 2

NOTE DE SYNTHÈSE DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX

1. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE BAKEL.....	5
1.1 POURQUOI CETTE ÉTUDE ?	5
1.2 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À BAKEL	5
1.3 CE QUI EST PROPOSÉ.....	6
1.4 PILOTAGE DE L'ÉTUDE	6
2. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE MATAM.....	6
2.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À MATAM	6
2.2 CE QUI EST PROPOSÉ.....	6
2.3 PILOTAGE DE L'ÉTUDE	6
3. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE PODOR	6
3.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT DANS LA DÉLÉGATION DE PODOR.....	6
3.2 CE QUI EST PROPOSÉ.....	6
4. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE DAGANA	6
4.1 DAGANA A, B ET C ET DÉBI-TIGUET.....	6
4.2 USAGERS DE GRANDE DIGUE TELLEL, KASSACK ET LAMPSAR	6
4.3 USAGERS DE NDOMBO ET THIAGO	6
4.4 USAGERS DE THIAGAR ET BOUNDOUM	6

1. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE BAKEL

1.1 POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

1.1.1 CONTEXTE

- L'État veut faire participer les populations à la gestion des choses qui leur sont proches : politique de **décentralisation**.
- La gestion des **grands périmètres réhabilités ou neufs** est transférée à des Unions d'usagers.
- L'État veut que les usagers participent à la gestion des **autres aménagements** :
 - adducteurs et émissaires de drainage ;
 - pistes et digues concernant plusieurs périmètres.

1.1.2 OBJECTIF

- **Améliorer** et **sécuriser** la maintenance des aménagements terminaux (périmètres) et des aménagements structurants...
- ...en faisant **participer** les usagers à la gestion de ces aménagements.

1.2 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À BAKEL

- Rencontres en août 1999 avec :
 - les agents de la SAED ;
 - des représentants des usagers et des Conseils Ruraux :
 - Amadou Sada Timera, Président du Comité Consultatif de la Délégation de Bakel, membre du Conseil d'Administration de la SAED ;
 - Manthian N'Diaye.
- Examen des documents concernant l'entretien des PIV et des pistes.

1.3 CE QUI EST PROPOSÉ

1.3.1 MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

- Créer **8 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 3 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Par exemple, dans le Delta, les usagers qui pompent dans l'adducteur Gorom-Lamsar paieraient 13 000 F/ha/an et encore 20 000 F/ha/an s'ils rejettent leurs eaux de drainage dans des émissaires, soit 33 000 F/ha/an.

Bakel n'est pas concerné **pour l'instant**, car il n'y a pas d'adducteur ni d'émissaire de drainage dans la Délégation.

1.3.2 MAINTENANCE DES PISTES ET DIGUES MULTIFONCTIONNELLES

En attendant d'autres dispositions au niveau national, la SAED doit continuer à entretenir les pistes et digues avec le **financement de l'État**, mais en **concertation avec les Conseils Ruraux**.

1.3.3 RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DANS LES AMÉNAGEMENTS TRANSFÉRÉS

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Dans les nouveaux périmètres prévus à Bakel, ces provisions seront d'*environ* :
 - 40 à 50 000 F/ha/an à Moudéry-Diawara ;
 - 50 à 60 000 F/ha/an à Kolengal.
- Versement de ces provisions dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture.

1.3.4 UNIONS HYDRAULIQUES ET GIE

Mettre en place une redevance qui encourage l'intensification, avec une part fixe annuelle importante et une part variable plus faible pour la 2^{ème} campagne en cas de double culture.

1.3.5 L'ÉTAT

- **Lier son aide financière à la contribution des usagers** et à la bonne gestion des périmètres, adducteurs et émissaires.
- Maintenir une subvention pour l'**entretien des digues et des pistes** situées en dehors des périmètres.
- Mettre en place la **redevance eau** prévue dans le Code de l'Eau, à payer par tous les usagers de l'eau du Fleuve pour l'irrigation.

1.3.6 CONSEILS RURAUX

- Autoriser les GIE et les UH à faire des affectations provisoires (valables 3 ans maximum) en cas de défaillance d'un usager.
- Les Conseils Ruraux doivent organiser des délibérations pour donner un avis formel à la SAED sur le **programme d'entretien des pistes**. Ceci ne concerne pas les travaux de construction ou d'élargissement de pistes, qui sont des *investissements* et non pas des travaux d'entretien.

1.4 PILOTAGE DE L'ÉTUDE

L'étude est sous la responsabilité d'un **Comité de Pilotage** composé de :

- l'Administration : Finances (Pdt.), Présidence, Agriculture, Hydraulique, Travaux Publics ;
- la SAED ;
- bailleurs de fonds : France (AFD et FAC), Union Européenne (FED), Allemagne (KfW), Banque Mondiale ;
- **un représentant des usagers : Saliou Sarr**, Président de la Fédération des Périmètres Autogérés (FPA) et du Comité Interprofessionnel du Riz (CIRIZ) ;
- **un représentant de l'APCR : Babacar Diop**, Vice-Président du Conseil Rural de Ross-Béthio.

2. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE MATAM

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faite aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

2.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À MATAM

- Mission technique en août 1999 :
 - entretiens avec les chefs DAGE et DPRD de la SAED ;
 - entretien avec Monsieur Sadou Sow, à l'époque membre du Conseil d'Administration de la SAED ;
 - visite du casier de Hamady Ounaré et des pièges à sable du Dioulol.
- Mission des juristes en août 1999 : rencontres avec des représentants d'usagers et de Conseils Ruraux.
- Examen des documents concernant l'entretien du Dioulol, des aménagements intermédiaires, des PIV et des pistes.

2.2 CE QUI EST PROPOSÉ

2.2.1 MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

- *A Matam, il y aurait un fonds pour l'adducteur Dioulol, puis un fonds pour l'adducteur Diamel quand il aura été aménagé.*
- *A Matam, vu les coûts de pompage élevés, la redevance pour l'adduction pourrait consister en des travaux manuels d'entretien des adducteurs.*

2.2.2 RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DANS LES AMÉNAGEMENTS TRANSFÉRÉS

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Dans les aménagements intermédiaires de Matam, pour les stations de pompage électriques (hors GMP), ces provisions minima sont :
 - N'Douloumadji : 26 000 F/ha/an ;
 - Hamady Ounaré A et B : 35 000 F/ha/an ;
 - Orkadiéré : 69 000 F/ha/an.

- Versement de ces provisions dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui est le cas actuellement dans tous les aménagements intermédiaires de Matam.*

2.3 PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Il serait utile qu'un représentant des usagers du Fouta soit également désigné et que l'APCR désigne également un représentant du Fouta. Ces représentants doivent pouvoir travailler en langue française, parlée et écrite.

3. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE PODOR

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faite aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

3.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT DANS LA DÉLÉGATION DE PODOR

- Entretiens avec les techniciens de la Délégation de Podor.
- Visites de terrain les 21 et 28 juillet 1999 :
 - entretien avec les représentants des périmètres de Nianga, Guédé, MBantou, Aéré-Lao ;
 - visite des aménagements de Nianga, Guédé, MBantou, Aéré-Lao.
- Examen des documents concernant l'entretien des périmètres de Nianga, Guédé, MBantou, Aéré-Lao et Diamandou.
- Examen des documents de conception et réalisation des aménagements terminaux et structurants de la Délégation.

3.2 CE QUI EST PROPOSÉ

3.2.1 MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

- Créer **7 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 2 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **7 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire de drainage concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
Les fonds qui concernent les usagers de la Délégation de Podor sont pour l'adducteur NGallenka Amont et les émissaires de drainage Mayal et Namardé (Nianga).
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Le **coût** de maintenance de l'adducteur NGallenka est estimé à de 7,4 millions FCFA par an, soit environ 4 600 F par an par hectare net aménageable. Le coût de maintenance des émissaires de drainage Mayal/Namardé est estimé à 66,4 millions FCFA par an, soit 38 000 F par an par hectare net aménageable.
La redevance serait de :
 - pour le service d'adduction du Ngallenka : 4 600 FCFA par an et par hectare net affecté (13 000 F dans le Delta) ;
 - pour le service de drainage de Nianga : 20 000 FCFA par an et par hectare net affecté pour la maintenance.

3.2.2 RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DANS LES AMÉNAGEMENTS TRANSFÉRÉS

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Pour les périmètres transférés équipés de stations de pompage fixes, ces provisions minima sont estimées à :
 - pour Guédé : *22 900 000 FCFA par an*, soit 35 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Nianga : *18 500 000 FCFA par an*, soit 16 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Mbantou : *5 300 000 FCFA par an*, soit 36 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Diomandou : *12 200 000 FCFA par an*, soit 26 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour NDioum Phase 1 : *7 500 000 FCFA par an*, soit 41 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour NDioum Phase 2 : *8 900 000 FCFA par an*, soit 22 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Aéré-Lao Phase 1 : *10 400 000 FCFA par an*, soit 29 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Aéré-Lao Phase 2 : *17 600 000 FCFA par an*, soit 21 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- Versement de ces provisions minima dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique normalisé (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui est le cas pour la plupart des périmètres transférés de la Délégation de Podor.*

4. USAGERS DE LA DÉLÉGATION DE DAGANA

4.1 DAGANA A, B ET C ET DÉBI-TIGUET

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faite aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

4.1.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À DAGANA A, B ET C, ET DÉBI-TIGUET

- Entretiens avec les chefs DAGE et DPRD de la Délégation de Dagana.
- Visite de terrain les 22 et 30 juillet 1999 :
 - entretien avec les représentants des Sections Villageoises de Dagana A et B ;
 - visite des aménagements de Dagana A et B, et Débi-Tiguet.
- Examen des documents concernant l'entretien des périmètres de Dagana A et B, et Débi-Tiguet.
- Examen des documents de conception et réalisation de Dagana A, B et C, et Débi-Tiguet.

4.1.2 CE QUI EST PROPOSÉ

4.1.2.1 Maintenance des adducteurs et émissaires de drainage

- Créer **8 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 3 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
Ces fonds ne concernent pas les périmètres de Dagana A, B et C, ni Débi-Tiguet, car ces périmètres pompent et drainent directement dans le Fleuve.
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Par exemple, dans le Delta, les usagers qui pompent dans l'adducteur Gorom-Lamsar paieraient 13 000 F/ha/an et encore 20 000 F/ha/an s'ils rejettent leurs eaux dans des émissaires de drainage, soit 33 000 F/ha/an.
Aucune redevance adduction ou drainage n'est prévue pour les usagers des périmètres de Dagana A, B et C, ni de Débi-Tiguet.

4.1.2.2 Renouvellement des stations de pompage dans les aménagements transférés

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Ces provisions minima sont :
 - pour Dagana A : 7 600 000 FCFA par an, soit 12 500 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Dagana B : 15 800 000 FCFA par an, soit 10 000 FCFA par an par hectare affecté ;

- pour Dagana C (à préciser) : environ 15 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Débi-Tiguet : 8 600 000 FCFA *par an*, soit 10 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Kassack E : 56 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Thiago-Guiers : 40 000 FCFA par an par hectare affecté.
- Versement de ces provisions minima dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique normalisé (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui n'est pas le cas pour les périmètres de Dagana A, B et C, et Débi-Tiguet.*

4.2 USAGERS DE GRANDE DIGUE TELLEL, KASSACK ET LAMPSAR

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faite aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

4.2.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À KASSACK, GRANDE DIGUE TELLEL ET LAMPSAR

- Entretiens avec les chefs DAGE et DPRD de la Délégation de Dagana.
- Visite de terrain les 26 et 27 juillet 1999 :
 - entretien avec les représentants des Sections Villageoises de Pont-Gendarme, Thilène, Kassack Nord et Sud ;
 - visite des aménagements de Pont-Gendarme, Thilène, Kassack Nord et Sud.
- Examen des documents concernant l'entretien des périmètres de Pont-Gendarme, Thilène, Kassack Nord et Sud.
- Examen des documents de conception et réalisation de Pont-Gendarme, Thilène, Kassack Nord et Sud.

4.2.2 CE QUI EST PROPOSÉ

4.2.2.1 Maintenance des adducteurs et émissaires de drainage

- Créer **8 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 3 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
Ces fonds concernent tous les périmètres de Kassack, Grande Digue Tellel et Lamsar.
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Le coût de maintenance de l'adducteur Gorom-Lamsar est de 395 millions FCFA par an, soit 13 400 F par an par hectare net aménageable. Le coût de maintenance des huit émissaires de drainage du Delta est de 252 millions FCFA par an, soit 22 200 F par an par hectare aménageable.
La redevance à payer serait de :
 - pour le service d'adduction : 13 000 FCFA par an et par hectare net affecté ;
 - pour le service de drainage : 20 000 FCFA par an et par hectare net affecté pour la maintenance, et en moyenne 2 200 FCFA par campagne et par hectare net exploité pour l'énergie des stations de pompage.

4.2.2.2 Renouvellement des stations de pompage dans les aménagements transférés

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Pour les périmètres transférés, ces provisions minima sont :
- pour Kassack Nord Secteur A : *4 700 000 FCFA par an*, soit 25 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Kassack Secteur D : *4 800 000 FCFA par an*, soit 24 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Kassack Nord Secteur E : *3 850 000 FCFA par an*, soit 57 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Kassack Nord Secteur F : *4 000 000 FCFA par an*, soit 38 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Kassack Sud : *5 200 000 FCFA par an*, soit 21 500 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Thilène : *4 200 000 FCFA par an*, soit 36 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Pont-Gendarme : *5 200 000 FCFA par an*, soit 17 000 FCFA par an par hectare affecté ;

Pour les périmètres non transférés, les coûts de renouvellement des stations de pompage, après réhabilitation, sont estimés à :

- pour Grande Tigie Tellel : *15 300 000 FCFA par an*, soit 7 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Lampsar : *4 000 000 FCFA par an*, soit 34 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour NDiaye : *4 200 000 FCFA par an*, soit 21 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour NDelle : *4 200 000 FCFA par an*, soit 28 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour NGomène : *4 400 000 FCFA par an*, soit 23 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Polo : *4 700 000 FCFA par an*, soit 17 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour NGao : *4 100 000 FCFA par an*, soit 30 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour MBodiène : *4 700 000 FCFA par an*, soit 16 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour NDioungue : *4 000 000 FCFA par an*, soit 35 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Biffêche : *4 200 000 FCFA par an*, soit 27 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Savoigne A : *3 900 000 FCFA par an*, soit 36 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Savoigne B : *3 800 000 FCFA par an*, soit 52 000 FCFA par an par hectare affecté ;
- pour Savoigne C : *4 100 000 FCFA par an*, soit 33 000 FCFA par an par hectare affecté.

- Versement de ces provisions minima dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique normalisé (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui est le cas, en simple culture, pour les périmètres de Kassack Nord Secteur E (114 000) et Savoigne B (106 000).* **Aucun périmètre du Delta n'atteint un coût hydraulique normalisé de 140 000 FCFA/ha/an en double culture.**

4.3 USAGERS DE NDOMBO ET THIAGO

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faire aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

4.3.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À NDOMBO ET THIAGO

- Entretiens avec les chefs DAGE et DPRD de la Délégation de Dagana.
- Visite de terrain le 29 juillet 1999 :
 - entretien avec les représentants des Sections Villageoises de Thiago-Guiers, N'Dombo et Thiago ;
 - visite du casier de Thiago-Guiers et de l'ancienne Tahouey.
- Examen des documents concernant l'entretien du périmètre de Thiago-Guiers et de l'ancienne Tahouey.

4.3.2 CE QUI EST PROPOSÉ

4.3.2.1 Maintenance des adducteurs et émissaires de drainage

- Créer **8 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 3 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
Parmi ces fonds, il y aurait un fonds pour l'adducteur "Ancienne Tahouey". Les coûts de maintenance n'ont pas encore été calculés, mais ils devraient être de l'ordre de 5 à 10 millions FCFA par an.
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Par exemple, dans le Delta, les usagers qui pompent dans l'adducteur Gorom-Lamsar paieraient 13 000 F/ha/an et encore 20 000 F/ha/an s'ils rejettent leurs eaux de drainage dans des émissaires, soit 33 000 F/ha/an.
A N'Dombo, la redevance pour l'adduction serait entre 5 000 et 10 000 FCFA par an par hectare affecté.

4.3.2.2 Renouvellement des stations de pompage dans les aménagements transférés

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Pour le périmètre de Thiago-Guiers, cette provision minimum est de 5 500 000 FCFA par an, soit 40 000 FCFA par an par hectare affecté.
- Versement de ces provisions minima dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique normalisé (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui est le cas actuellement pour le périmètre de Thiago-Guiers.*

4.4 USAGERS DE THIAGAR ET BOUNDOM

Ne sont cités que les points qui diffèrent de la présentation de base faite aux usagers de Bakel (paragraphe 1).

4.4.1 CE QUE LES EXPERTS ONT FAIT À THIAGAR ET BOUNDOM

- Entretiens avec les chefs DAGE et DPDR de la Délégation de Dagana.
- Visite de terrain les 21 et 28 juillet 1999 :
 - entretien avec les représentants des Unions de Boundom et Thiagar ;
 - visite des aménagements de Boundom et Thiagar.
- Examen des documents concernant l'entretien des périmètres de Boundom et Thiagar.
- Examen des documents de conception et réalisation de Boundom et Thiagar.

4.4.2 CE QUI EST PROPOSÉ

4.4.2.1 Maintenance des adducteurs et émissaires de drainage

- Créer **8 fonds de maintenance** (5 pour les adducteurs et 3 pour les émissaires de drainage) et mettre en place **8 comités consultatifs d'usagers** pour la gestion de ces fonds, qui seront approvisionnés par l'État et par les usagers de chaque adducteur ou émissaire concerné (lorsque leurs moyens seront suffisants).
Le fonds pour les huit émissaires de drainage du delta concernerait les usagers de Boundom et Thiagar.
- Créer **deux redevances** (une pour l'adduction et une pour le drainage) **à payer par les usagers** en fonction de la surface affectée et du service fourni.
Le **coût** de maintenance de l'adducteur Gorom-Lampsar est de 395 millions FCFA par an, soit 13 400 F par an par hectare net aménageable. Le coût de maintenance des huit émissaires de drainage du Delta est de 252 millions FCFA par an, soit 22 200 F par an par hectare aménageable.
La redevance à payer serait de :
 - pour le service d'adduction : 13 000 FCFA par an et par hectare net affecté ;
 - pour le service de drainage : 20 000 FCFA par an et par hectare net affecté pour la maintenance, et en moyenne 2 200 FCFA par campagne et par hectare net exploité pour l'énergie des stations de pompage.*Les usagers de Thiagar et Boundom seraient concernés seulement par la redevance pour le service de drainage.*

4.4.2.2 Renouvellement des stations de pompage dans les aménagements transférés

- Définition de **provisions minima obligatoires** par périmètre. Pour les périmètres transférés, ces provisions minima sont :
 - pour Boundoum : 30 300 000 FCFA par an, soit 10 000 FCFA par an par hectare affecté ;
 - pour Thiagar : 26 800 000 FCFA par an, soit 13 000 FCFA par an par hectare affecté.
- Versement de ces provisions minima dans un **Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement** cogéré par les usagers et la SAED. Ce versement serait obligatoire pour les grandes stations de pompage, mais pourrait être facultatif pour les GMP.
- Possibilités d'**aides de l'État (sous certaines conditions)** dans les périmètres où le coût hydraulique normalisé (énergie + entretien des stations de pompage + provisions pour renouvellement des SP + entretien des réseaux) dépasse 100.000 F/ha/an en simple culture ou 140 000 F/ha/an en double culture, *ce qui est le cas pour les périmètres de Thiago-Guiers en simple et double culture (117 000 et 153 000), et en simple culture seulement pour Kassack Nord Secteur E (114 000) et Savoigne B (106 000).*

ANNEXE 3

COMPTES-RENDUS DES SÉMINAIRES

ANNEXE 3 COMPTES-RENDUS DES SÉMINAIRES

1. CALENDRIER DES SÉMINAIRES	5
2. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES GÉNÉRAUX	9
2.1 SÉMINAIRE AU SIÈGE DE LA SAED	11
2.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	15
3. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE BAKEL.....	19
3.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (BAKEL)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
3.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (BAKEL)	21
4. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION MATAM.....	27
4.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (MATAM)	29
4.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (MATAM)	33
5. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE PODOR.....	39
5.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (PODOR)	41
5.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (PODOR)	43
6. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE DAGANA.....	47
6.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (PODOR)	49
6.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE DAGANA A, B, ET C ET DÉBI TIGUET	55
6.3 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE NDOMBO ET THIAGO.....	59
6.4 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE THIAGAR ET BOUNDOUM	63
6.5 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE KASSACK, GOROM-LAMPSAR ET GRANDE DIGUE TELLEL	67
6.6 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS PRIVÉS ET DES CONSEILS RURAUX DU DELTA.....	73

1. CALENDRIER DES SÉMINAIRES

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

CALENDRIER DES SÉMINAIRES DE PRÉSENTATION				
Dates	Activités	Participants	Lieu	Intervenants
Mer 26/01	Séminaire n° 1 : Personnel SAED Direction	SAED : cadres du Siège et Ingénieurs Délégués	St-Louis	GF, MD, PN
Lun 31/01	Séminaire n° 2a : Bakel SAED	Personnel Délégation Bakel	Bakel	GF, ST
Mar 01/02	Séminaire n° 2b : Bakel usagers	Usagers Délégation Bakel	Bakel	GF, ST, MD
Mer 02/02	Séminaire n° 3a : Matam SAED	Personnel Délégation Matam	Matam	GF, MD
Jeu 03/02	Séminaire n° 3b : Matam usagers	Usagers Délégation Matam	Matam	GF, MD
Mar 08/02	Séminaire n° 5a : Dagana SAED	Personnel SAED Dagana	CIFA	GF, MD
Mer 09/02	Séminaire n° 5b : Usagers Ancienne Tahouey	Usagers Ndombo et Thiago	CIFA	GF, MD
Jeu 10/02	Séminaire n° 5c : Usagers grands périmètres non raccordés à un structurant dans le Delta	Usagers Dagana A, B et C et Débit tiguët	CIFA	GF, MD
Jeu 17/02	Séminaire n° 5d : Usagers grands périmètres raccordés au Gorom-Lampsar	Usagers Grande Digue Tellel, Kassack et Lampsar	CIFA	GF, MD
Ven 18/02	Séminaire n° 5e : Usagers grands périmètres raccordés au système de drainage dans le Delta	Usagers Thiagar et Boundoum	CIFA	GF, MD
Lun 21/02	Séminaire n° 5f : Privés et CR du Delta	Usagers PIP et PIV sur axe Gorom-Lampsar	CIFA	GF, MD
Mar 22/02	Séminaire n° 4a : Podor Délégation	Personnel SAED Podor	Nianga	GF, MD
Mer 23/02	Séminaire n° 4b : Podor usagers	Usagers et CR Podor	Nianga	GF, MD
Ven 03/03	Séminaire n° 6 : Organisations inter-professionnelles	Organisations professionnelles riz et tomate	CIFA	GF, MD

GF = Guy FRANÇOIS / MD = Mor DIENG / PN = Papa NDIAYE / ST = Samba TRAORÉ / IN = Ibrahima NIANE

2. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES GÉNÉRAUX

2.1 SÉMINAIRE AU SIÈGE DE LA SAED

Le 26 janvier 2000 s'est tenu au siège de la SAED à Saint-Louis le 1^{er} séminaire de restitution des résultats de l'étude pour la mise en place d'un fonds de maintenance des aménagements hydroagricoles dans la vallée du fleuve Sénégal.

Il a réuni 24 cadres des différents services de la SAED ainsi que les ingénieurs délégués (cf. liste des participants).

L'ordre du jour portait sur trois points :

- Présentation des résultats et recommandations de la phase I
- Identification des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de la SAED
- Examen du programme de communication interne et externe

Dans son propos introductif, le Consultant a défini quelques concepts et terminologies (exploitation, maintenance, entretien, renouvellement, aménagement, aménagements structurants, aménagements structurants d'intérêt général, aménagements structurants irriguants, aménagement terminal, superficies exploitables, superficies aménagées, superficies aménageables) dans le souci d'une meilleure compréhension de son exposé avant de centrer la suite sur les points ci-après :

- Analyse du dispositif actuel de maintenance
- Répertoire des aménagements et des ouvrages
- Analyse des capacités contributives des acteurs
- Analyse du dispositif juridique
- Normes et coûts de maintenance
- Méthode de gestion des opérations de maintenance
- Schémas d'organisation et de financement

Sur chacun de ces différents points, le Consultant a précisé la méthodologie de travail suivie, les résultats atteints ainsi que les recommandations formulées.

A l'issue de son exposé, des observations ont été faites d'abord sur la forme ; elles portaient sur la nécessité de :

- reprendre l'ensemble des recommandations et d'en faire un ordonnancement ;
- faire un résumé de la partie juridique pour une meilleure lecture ;

Sur le fond, elles portaient sur :

- la nécessité de revoir le pourcentage des superficies exploitables raccordées au système de drainage Hélu Harao ;
- le silence de l'étude sur le Diamel ;
- la légalité des contrats de concession réalisés par la SAED au profit des unions ;

- les possibilités de demander à l'État d'immatriculer les terres de la zone d'intervention de la SAED en Titre Foncier ;
- le pourquoi de la suppression du taux d'actualisation dans le mode de calcul des provisions pour renouvellement des SP ;
- la prise en compte des pompes immergées avec une durée de vie de 20 ans ;
- la nécessité de tenir compte du seuil de rentabilité et des capacités productives des usagers dans l'évaluation de leurs capacités contributives ;
- le mode de détermination des coûts hydrauliques ;
- le fait que les PIV du Delta ne doivent pas être dans la même catégorie que ceux du Ngallenka pour le calcul des coûts hydrauliques, en raison de la qualité supérieure des réseaux réalisés dans le Ngallenka.

Sur toutes ces observations, le Consultant a apporté les clarifications nécessaires.

Ensuite, cinq pistes de réflexion ont été retenues, à savoir :

1. Les compétences techniques de la SAED à exploiter les ouvrages (exploiter, conseiller, former)
2. Les capacités de la SAED à contrôler (gestion des unions hydrauliques)
3. Les capacités de la SAED à recouvrer les redevances
4. La rémunération de la D.A.M.
5. Le programme de communication

Sur le 1^{er} point, on peut retenir des interventions que :

- les compétences techniques existent globalement mais le système d'organisation nécessaire n'existe pas et sera à définir ;
- le service fourni n'est ni vendu ni clairement décrit et l'exploitation en tant que telle n'est pas en place ;
- pour vendre l'eau il faudra une profonde réorganisation nécessitant notamment des équipements adaptés ;
- le personnel apte et disponible n'existe pas actuellement.

Sur le 2^{ème} point, on retiendra que :

- les possibilités de procéder à des contrôles par des audits existent ;
- le processus de contrôle a commencé avec l'union hydraulique du Boundoum mais les décisions devant découler de l'exploitation des rapports d'audits relèvent d'un autre niveau ;
- le contrôle existe mais il faut renforcer l'audit par la mise à disposition de ressources humaines additionnelles ;
- des modifications structurelles seront nécessaires pour bien s'acquitter de cette tâche.

Sur le 3^{ème} point, on retiendra que la SAED n'a pas actuellement les moyens de recouvrer les redevances car elle ne dispose pas de moyens contraignants à l'encontre des usagers.

Sur le 4^{ème} point, on retiendra que :

- le processus de réflexion pour la mise en place d'une comptabilité analytique au niveau de la D.A.M. est en cours ;
- la mise en place d'un barème de rémunération des prestations de la D.A.M. est nécessaire ;
- une harmonisation de la comptabilité au niveau général est nécessaire pour avoir un mode homogène de suivi des coûts et des aménagements.

Sur le 5^{ème} point, il a été recommandé de :

- présenter avec prudence les aspects liés aux fondements juridiques des contrats de concession ;
- mettre en parallèle la redevance avec les coûts d'exploitation des aménagements hydrauliques.

Le séminaire a été clos sur cette note aux environs de 15 heures 15 minutes.

LISTE DES PARTICIPANTS - SÉMINAIRE SAED/SIÈGE

Prénom	NOM	FONCTION	STRUCTURE
1	Thioussou DIALLO	Directeur	DAIH
2	Mohamed GASSAMA	Chargé d'études	DAIH/DEGX
3	Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
4	Pape Mbissane NGOM	Chargé d'études	DAIH/DOAH
5	Moussa Tacko SOW	Chef de division	DAIH/DOAH
6	Sora FALL	Chargé d'études	DAIH/DOAH
7	Samba BOUSSO	Chargé d'études	DAIH/DOAH
8	Ngollo DIARRA	Chargé d'études	DAIH/DEGX
9	Amadou Tidiane BALDE	Chargé d'études	DAIH/DOAH
10	Mikhaïl WANE	Chef de projet	DAIH/
11	El hadj Adama TOURE	Chef de division	DPDR/DPE
12	Oumar Amadou NDIAYE	Chargé d'études	DPDR/DES
13	Seydou CAMARA	Sociologue	DPDR/
14	Hamet FALL	Directeur	DAF
15	Djibril DIATTA	Chef de division	DAF/DAM
16	Khadidja KANE	Chef du personnel	DAF/DRHAJ
17	Idrissa CAMARA	Chef comptable	DAF/
18	Mamadou BESSANE	Chef Cellule Audit interne	DG/CAI
19	Sakhéwar GAYE	Contrôleur de Gestion	DG/CG
20	Abdou DIA	Chargé de Mission	DG
21	Mamoudou DEME	Ingénieur Délégué	Podor
22	Aboubacry SY	Ingénieur Délégué	Matam
23	Boubacar SY	Ingénieur Délégué	Dagana
24	Abdoul Wakhab NDIAYE	Chef de division	Bakel/DPRD

2.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Plan du séminaire :

1. Rappel des conclusions de la phase 1 de l'étude
2. Premiers résultats de la phase 2
3. Représentation des usagers au Comité de Pilotage
4. Orientations pour la phase 3

2.2.1 EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

2.2.2 DISCUSSION

Adiouma DIEYE (Président de l'Association des Producteurs du Delta)

- Sur les résultats de l'étude :
 - « Je suis d'accord globalement, mais l'étude ne prend pas en compte les terres affectées où il n'y a pas d'eau » ;
 - « L'étude fait un silence sur la redevance OMVS » ;
 - « Je suis d'accord sur le FMGR mais il faudra le faire par Union » ;
 - « Je suis d'accord sur la concertation entre la SAED et les Conseils Ruraux pour l'entretien des pistes » ;
- Sur Fonds Entretien Adduction/Drainage :
 - « Je suis d'accord sur la participation financière des usagers, mais il existe des risques certains de non-paiement donc, il faudra moduler la redevance en fonction des rendements des périmètres » ;
 - « L'État devra aussi respecter ses engagements » ;
- Sur l'affectation des terres :
 - « Après mise en en valeur des terres, la SAED doit les remettre aux Conseils Ruraux qui doivent décider de leur affectation » ;
- Sur la représentation des organisations paysannes :
 - « L'APD est la coordinatrice des organisations paysannes dans tout le département de Dagana donc elle peut représenter les organisations en place, bien qu'elle ne fonctionne pas normalement en ce moment » ;
- Sur la SAED :
 - « Elle aurait pu sensibiliser les privés et les usagers des périmètres non transférés avant la restitution des résultats de l'étude » ;

« Il importe de revoir les actions de la SAED qui doit revenir au crédit, car c'est l'un des problèmes les plus importants de la zone » ;

« Je suis d'accord sur le contrôle de la SAED car il s'agit d'un démembrement de l'État.

Saliou SARR (Président de la Fédération des Périmètres Autogérés)

➤ Sur la redevance :

« Le statut de la terre est encore flou et mérite d'être clarifié, il y a aussi le problème de l'interprétation entre les emprises et la surface nette » ;

« Le code de l'eau précise que c'est le Ministère de l'Hydraulique qui doit recouvrer la redevance eau » ;

➤ Sur le FMGR :

« Je suis d'accord sur la cogérance du FMGR entre la SAED et les usagers car cela constitue une garantie pour la gestion » ;

« Comment le FMGR va-t-il jouer le rôle de garantie ? » ;

➤ Sur les séminaires de restitutions :

« Les difficultés rencontrées au niveau de certaines restitutions sont surtout dues à la période actuelle (campagne électorale), personne ne voulait prendre un engagement sans savoir ce que feraient les autres ; la FPA apportera les correctifs nécessaires par une meilleure information des usagers » ;

Le Consultant

En cas d'accident ou de provisions insuffisantes, le FMGR avance la somme nécessaire au renouvellement avec la garantie d'un bailleur de fonds (banque ou autres) dans des conditions sûres ;

Il n'est pas possible de retenir l'idée de faire payer la redevance en fonction des rendements ;

La SAED peut servir de guichet de crédit, mais pas faire du crédit.

2.2.3 REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE PILOTAGE

Les participants demandent que les représentants des usagers au Comité de Pilotage soient Saliou Sarr (Administrateur de la SAED, Président de la FPA et du CIRIZ), Amadine Wade (Administrateur de la SAED, Président de l'Union Hydraulique de Diomandou Département de Podor) et Mamadou Diop (Administrateur de la SAED, Département de Matam).

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	NOM	FONCTION
1. Saliou	SARR	Président de la Fédération des Périmètres Autogérés
2. Adiouma	DIEYE	Président de l'Association des Producteurs du Delta
3. Amadine	WADE	Représentant des usagers de Podor
4. Mamadou	DIOP	Représentant des usagers de Matam
5. Ibrahima	NIANE	SAED/DAIH/DEGX
6. Mbaye	NIASSE	SAED/Dagana/DAGE

3. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE BAKEL

3.1 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (BAKEL)

La réunion a été présidée par l'adjoint au Préfet du département Monsieur Alpha MALLO, en l'absence du Préfet Monsieur Baba BA empêché. Dans son allocution d'ouverture, il a d'emblée mis l'accent sur la nécessité de traduire les différentes interventions des uns et des autres en langue soninké et en pulaar afin de permettre à tous de bien comprendre et de bien restituer à leur retour dans leurs villages respectifs (cette démarche était déjà prévue) ; ensuite il a souhaité la bienvenue à l'assistance avant de demander au consultant de bien vouloir procéder à la restitution de l'étude dont les résultats seront d'un grand intérêt aussi bien pour les populations que pour les représentants des pouvoirs publics.

3.1.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

3.1.2 DISCUSSION

Ousseynou DIENG (Président PIV Ouroumadi)

« Je travaille avec la SAED depuis 1976 donc je connais bien les difficultés du département de Bakel, les travaux d'entretien sont réalisés une année et repris l'année suivante et nous ne comprenons pas » ;

Zeyni A. TANDIAN (Président Union des Producteurs de Bakel)

« La SAED a beaucoup fait pour nous mais cela ne marche pas, j'ai un périmètre distant de 3 à 4 km du fleuve, si j'allume le moteur le matin il faut une semaine de pompage sans arrêt pour irriguer 10 ha, la SAED a tout fait et cela n'a pas marché, j'ai fini par abandonner ; depuis 2 ans je suis au Kolongal et chaque année la digue cède » ;

Hamidou Sada TIMERA (Président Conseil Rural Yaféna)

« Je trouve merveilleux ce qui a été dit mais s'il n'y a pas de bons aménagements nous ne pourrions pas adhérer aux propositions faites, nous souhaitons être dans les mêmes conditions que ceux du Delta ; pour nous le fait de ne pas payer de redevance actuellement doit être perçu comme une malchance car nous avons des terres et de la main d'œuvre disponible mais nous n'avons pas de bons aménagements ».

Salif DIALLO (Président GIE Sénédebou)

« Nous avons débuté avec la SAED depuis 1976 avec une superficie de 16 ha et un effectif de 116 personnes ensuite, il y a eu un découragement total suivi d'abandons massifs parce qu'il n'y avait pas d'aménagements, l'année dernière nous avons repris avec un groupe de 30 personnes mais nous préférons chacun exploiter 1 ha ou ½ ha du fait des charges élevées, en plus nous sommes dans des zones enclavées avec des pistes coupées pendant la saison des pluies » ;

Seydou NIANGHANE (Président PIV 2 Ballou)

« Ce que nous voulons c'est de bons aménagements sans cela nous ne pouvons pas avoir les rendements satisfaisants et si nous cotisons pour entretenir quoi que ce soit se serait en pure perte, si on a ce qu'il y a dans le Delta nous pourrions payer, après remboursement du gasoil on se retrouve à perte car les prix du gasoil et des engrais ont beaucoup augmenté, si nous avons de bons aménagements nous paierons et nous supporterons toutes les charges » ;

Dramane DIARRA (Vice-Président Fédération Paysans Organisés de Bakel)

« Cette rencontre est d'une grande importance et a soulevé des points qui méritent l'attention de chacun ici présent, il y a des absents non informés et dont la présence aurait été nécessaire, certains n'étaient pas non plus informés du passage des experts au mois d'août, ce qu'on vient de dire a un côté à la fois positif et négatif. Il faut que les groupements renforcent leur niveau d'organisation et leur assise financière pour négocier car ils ont commencé à travailler avant l'arrivée de la SAED, pour les stations de pompage on a cité que 2 villages, certains n'ont pas été cités or la SAED avait prévu d'installer des stations de pompage sur tout le long de la Falémé, va-t-elle le faire ? Il est certain que la fédération des groupements peut supporter les coûts de la station de pompage car elle est bien organisée ».

Hamidou KOÏTA (Président GIE KOÏTA & Frères)

« Il ne faut pas allonger davantage cette rencontre, il s'agit d'une séance d'information et de recueil d'opinions il ne s'agit pas pour chacun de raconter le problème de son champ mais plutôt de débattre d'un sujet collectif. Ici il y a des groupements bien organisés il faut les associer pour une bonne mise en place des programmes et politiques ; il y a des difficultés car les terres ne sont pas affectées de manière régulière par les Conseils Ruraux et il faut y réfléchir ».

Samba KA (Président PIV)

« Pour la redevance on a abordé qu'un seul aspect à savoir celui de la maintenance mais on n'a pas dit comment le paysan doit faire pour s'acquitter de cette redevance, on ne peut pas s'arrêter aux coûts simplement, l'autonomie des groupements doit se faire progressivement sous forme d'apprentissage et sans cette formation il n'y aura pas de bons résultats, il faut aussi un appui institutionnel relatif aux règlements intérieurs des groupements »

Mamadou SOW (HORTIBACK)

« Je déplore le fait que les experts n'aient rencontré que 2 personnes malgré les contraintes d'accessibilité dues aux pluies. S'agissant des propositions, il faut éviter de multiplier le nombre d'intermédiaires. S'il n'y a qu'un représentant il va parler de ses problèmes personnels. Il faut dans chaque Délégation une structure représentative. Il faut impliquer les usagers dès le départ, les informer sur les coûts pour qu'ils acceptent de payer les redevances. Sur le foncier, il faut renforcer la formation des Conseils Ruraux. Pour les PIV, il faut vulgariser les règlements intérieurs des GIE »

Mamadou SECK (Président PIV Moudéry 1)

« Nous ne connaissons que le travail, celui qui réalise trois campagnes/an est un travailleur ; nous faisons tout manuellement et si nous trouvons un appui et du matériel de travail, nous accepterons de payer ce qui est demandé »

Mamoula BATHILY (Président PIV Aroundou)

« Le travail ne marche pas du fait de l'absence d'aménagement et de la texture du sol, celui qui veut faire de la culture irriguée doit réaliser un bénéfice qui lui permette de faire des investissements, sinon cela ne vaut pas la peine »

Salif NDIAYE (Président GIE Nayé)

« Je veux que tout ce qui est dit ici puisse servir à tout le monde, il ne faut pas personnaliser les débats car les experts sont venus nous dire après étude ce qu'ils ont vu et ce qu'ils proposent, nous ne pouvons pas dire pour l'instant si nous sommes d'accord ou pas, ce que le président de la fédération a dit est valable pour tout le monde car c'est nous qui l'avons choisi, c'est à nous de voir ce qui va se faire et chacun doit parler pour tout le monde et ce n'est pas au bureau d'études de parler à notre place, si nous voulons avancer il faut éviter d'individualiser les problèmes et parler en collectif »

Harouna SYLLA (Président GIE Bakel)

« On a évoqué toutes les questions mais nous ne savons pas si nous allons faire partie des futurs aménagements de Moudéry et de Kolongal »

Samba KA (Président GIE Dental)

« Est-ce que le montant de 60 000F annoncé comprend toutes les charges (gaz oil et autres) ? » ;

Le consultant

- Sur la visite du mois d'août, le consultant indique avoir séjourné dans le passé pendant trois ans dans la zone et que les problèmes évoqués étaient déjà connus ;
- L'entretien des drains du Delta coûte 700 millions/an et les gens là bas ne paient pas, ici il y a des gens qui sont prêts à payer ;
- Il n'est pas possible que les engins travaillent et ne reviennent plus, ils doivent venir annuellement et être payés 25 000 F/ha/an pour réaliser des travaux d'entretien indispensables ;
- Les études montrent que si les gens cultivent du riz et font des rendements de 4,5 t/ha ils pourront payer mais ceux qui font du maïs ne pourront pas à cause du faible niveau des prix de vente et il faut réaliser au moins deux campagnes par an.
- Si les sols ne sont pas en bon état et qu'ils sont filtrants il vaut mieux ne pas faire des aménagements car cela ne sera pas rentable.

- Là où le transfert a été fait cela marche avec des appuis mais il faut désigner le responsable. Dans les périmètres transférés, les usagers sont les responsables et ils bénéficient de l'appui de la SAED et au niveau des structurants c'est la SAED qui gère tout toute seule avec l'argent de l'Etat ;
- Les constats ont montré que depuis la période des transferts (1992) les bureaux des Unions ont beaucoup changé, il y a eu des renouvellements avec des gens sachant lire et écrire. Il faut envoyer en formation des gens alphabétisés souvent des jeunes, à qui on fait confiance, car la gestion de la maintenance n'est pas une affaire de notables mais de techniciens, de jeunes ;
- Déterminer le coût de l'entretien était aussi un des objectifs de l'étude et les experts ont regardé ce qui s'est fait depuis 10 ans en matière d'entretien. Pour les canaux, cela coûte 25 000 F/ha/an et 150 000 F/ha/an pour les stations de pompage. Les 50 000 F de Moudéry constituent uniquement la provision pour le renouvellement non compris le coût de l'énergie ;
- Si les coûts hydrauliques dépassent 100 000 F/ha/an les experts ont proposé que l'État vienne en aide aux usagers ;
- A Bakel il faut pomper plus haut et ça coûte plus cher mais ici on peut vivre sans irrigation parce qu'il pleut plus que dans le Delta ; à Bakel on ne peut pas faire la même chose qu'à Podor et les gens de l'île à Morphil voudraient bien être à votre place.

La séance a été levée à 14h15.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	NOM	FONCTION	VILLAGE
1	Hamidou Sada Ntimera	Président Conseil Rural	Yaféna
2	Zeyni A. TANDIAN	Vice-président Conseil Rural	Bakel
3	Demba SANKORE	Président GIE	Bakel
4	Mamadou SECK	Adjoint-président GIE	Moudéry
5	Kaba SECK	Trésorier GIE	Moudéry
6	Mamadou CAMARA	Président GIE	Bakel
7	Mamadou BOUBOU	Président PIV	Yaféna
8	Hamidou GUIRO	Président PIV	Sélingué
9	Hawa TIMERA	Président Groupement féminin	Yaféna
10	Seydou NIOUGHANE	Président PIV	Ballou
11	Boubacar DIAKITE	Président PIV	Bakel
12	Hamidou KOÏTA	Président PIV	Diawara
13	Pally SOW	Vice-président PIV	Dawara
14	Mamadou DIA	Président GIE	Colmy
15	Fousseynou BATHILY	Président GIE	Tiabou
16	Demba Bathily	Vice-président Conseil rural	Sénédebou
17	Salif DIALLO	Vice-président Conseil Rural	Bakel
18	Dramane DIARRA	Vice-président FPDB	Khoungani
19	Sanou DIALLO	Agent administratif FPDB	Aroudou
20	Mamoula BATHILY	Président GIE	Moudéry
21	Harouna BABY	Secrétaire GIE	Moudéry
22	Sadio NDIAYE	Secrétaire GIE	Oroumady
23	Ousseynou DIENG	Président PIV	Sanakhal
24	Seydou SY	Représentant villageois	Sanakhal
25	Samba DIALLO	Représentant villageois	Sanakhal
26	Kader NDIAYE	Membre FPDB	Kidira
27	Hamady BA	Président GIE	Séleng
28	Samba KA	Membre GIE	Bakel
29	Salif NDIAYE	Membre GIE	Nayé
30	Abdoulaye LY	Membre GIE	Bélé
31	Mamadou SOW	HORTIBAK	Bakel
32	Harouna SYLLA	Membre GIE	Bakel
33	El hadj Rawane DIOP	Chef de zone	SAED
34	Ibrahima DIEDHIOU	Membre GIE	Bakel

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

Prénom	NOM	FONCTION	VILLAGE
35	Mbaré NDIAYE	Président GIE	Gawdé
38	Samba KA	Représentant villageois	Djimbé
39	Aboubacry KANTE	Représentant villageois	Allahine
40	Ndiaye CAMARA	Membre GIE	Diawara
41	Diarétou DIAW	Membre GIE	Diawara
42.	Ousmane DIA	Chef de division	SAED/DAIH/DEGX
43.	Ibrahima NIANE	Chargé d'études	SAED/DAIH/DEGX
44.	Abdourahmane SY	Ingénieur Délégué	Délégation

4. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION MATAM

4.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (MATAM)

4.1.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

4.1.2 DISCUSSION

« Nous saluons la démarche qui consiste à vouloir associer les usagers à la gestion en les informant d'avance contrairement à ce qui s'était passé avec le transfert des aménagements terminaux et qui avait conduit à beaucoup de confusion. »

« Il faudrait revoir le système du double pompage qui ne permet pas aux usagers d'avoir suffisamment de revenus pour faire face aux charges à payer. »

« Il y a des possibilités que cette présentation des coûts renforce le désir des usagers d'abandonner le système du double pompage. »

« Dans le cadre du PIDAM, du PRODAM et des Casiers (aménagements intermédiaires), un certain nombre de mesures ont été prises pour faire participer financièrement les usagers :

➤ au niveau du PIDAM :

– provision pour entretien (par campagne)	=	15 000 F
– provision pour renouvellement (par an)	=	38 000 F
– gasoil + lubrifiants (par campagne)	=	25 000 F
– Total		78 000 F

➤ au niveau du PRODAM :

– provision renouvellement (moteur)	=	11 250 F
-------------------------------------	---	----------

➤ au niveau des Casiers :

– - provision pour entretien SP	=	54 000 F
---------------------------------	---	----------

« La redevance doit tenir compte de la qualité du service mais aussi des revenus que les usagers peuvent en tirer, la SAED paie la différence mais il n'y a pas de base contractuelle pour cela »

« La Délégation intervient dans la maintenance pour les périmètres qui respectent les règles d'exploitation. Pour cette année 2000, 300 millions sont disponibles, ils ont été calculés sur la base des travaux d'entretien réalisés l'année dernière et concerne l'entretien des réseaux et des adducteurs (Bosséabé, Dioulol), la répartition du montant disponible pour cette année n'est pas encore faite »

« Au niveau des PIV qui ne sont pas encore réhabilités, les interventions se font sur décision de la Délégation ; la SAED va commanditer des études pour valider ou non les choix faits par la Délégation » ;

« C'est difficile de savoir ce que coûte l'entretien » ;

« Est-ce que les coûts calculés ne sont pas surestimés car sur Matam 3 (avant PIDAM) certains usagers ont renouvelé leur station de pompage en recourant au crédit CNCAS » ;

« Vous devez nous dire voilà ce qu'il faut faire pour pérenniser nos aménagements et nous demander ce que nous devons faire si ce que paie l'utilisateur est inférieur au coût » ;

« Ce que vous venez de dire, si c'est appliqué beaucoup de paysans vont disparaître » ;

« Il n'y a pas suffisamment d'historique à Matam pour connaître exactement ce qui s'est réellement passé avant ; il y a eu peu de suivi sur les périmètres réhabilités et autres » ;

« Il faut dissocier les fonds : un pour les grands aménagements (GA) et un pour les PIV. Il faut des préalables pour les PIV : une amélioration qualitative des aménagements, la formation et la restructuration des organisations paysannes, sinon cela ne marchera pas »

« S'agissant du Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement, est ce que chaque GIE est sûr de retrouver ce qu'il a mis en plus des intérêts générés ? »

« Comment déterminer les représentants des usagers au sein des comités consultatifs ? »

« Le Fonds ne doit pas être perçu par les usagers comme quelque chose d'éloigné de la zone ; il faut prôner une gestion de proximité »

« Est-ce que le FMGR ne risque pas d'empiéter sur les fonctions de la CNCAS »

« Est-ce qu'il y a des mesures d'accompagnement pour permettre à l'utilisateur de valoriser sa production ? »

4.1.3 PRÉPARATION DU SÉMINAIRE AVEC LES USAGERS

Le dernier point du plan de travail portait sur la préparation du séminaire du lendemain avec les usagers, il a été divisé en trois sous-points :

- sur le Fonds Adducteur Dioulol, sur lequel l'État devrait verser 50 à 60 millions par an, il est nécessaire de poser deux conditions à savoir :
 - recenser l'exploitable (hydraulique) ;
 - recenser les travaux manuels possibles à réaliser par les usagers ;
 - lier tout décaissement de l'État à l'exécution de ces travaux par les usagers ;
- sur le FMGR, il serait bon que les PIV y soient impliqués, le recouvrement pouvant se faire à travers le crédit de campagne de la CNCAS. Pour les GMP, l'adhésion peut être libre ou obligatoire ; seulement il est bon de rappeler qu'à l'époque les populations avaient rejeté une proposition de fonds faite par le CIRAD pour les PIV ;
- sur le Rôle des Conseils Ruraux pour la maintenance des pistes, le budget de cette année prévoit une enveloppe de 18 millions pour l'entretien de 5 km de pistes, « ils peuvent être consultés mais nous pensons qu'ils ne sont pas suffisamment organisés pour donner leurs avis ».

La séance a été levée à 16 heures.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	NOM	FONCTION	LIEU D'AFFECTION
1	Ousmane DIA	Chef de division	DAIH/DEGX
2	Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
3	Mouhamadou TOURE	Chef de division	Délégation/DPRD
4	Al hassane KANE	Responsable BSE	Délégation/DPRD
5	Samba ciré THIAM	Superviseur alphabétisation	Délégation
6	Abdoulaye GUEYE	Chef de division	Délégation/DAGE
7	Charles LARGE	Responsable programme	Délégation/PIDAM
8	Ciré Amadou SECK	Responsable horticole	Délégation
9	Idy BA	Chargé d'enquêtes	Délégation
10	Aïssata SOW	Conseillère P.Féminine	Secteur Diamel
11	Biram Bigué DIOUF	Chef secteur	Secteur Diamel
12	Kourobo GASSAMA	Chef de zone	Secteur Diamel
13	Abdou DIOP	Conseiller agricole	Secteur Diamel
14	Serigne NDIAYE	Responsable programme	Délégation
15	Amadou FALL	Conseiller agricole	Secteur Dioulol
16	Cheikh DIALLO	Chef de zone	Hamady hounaré
17	Malick BA	Chef secteur	Secteur Dioulol
18	Ramatoulaye KANE	Conseillère P. Féminine	Secteur Dioulol
19	Harouna DIOP	Conseiller agricole	Ndouloumadji
20.	Aboubacry SOW	Ingénieur Délégué	Délégation

4.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (MATAM)

4.2.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

4.2.2 DISCUSSION

♦ Fonds Adducteurs (Dioulol, Diamel) :

Habibou DIAGANA (Président A1) « ce qu'on peut apporter pour enlever le sable est limité mais nous pouvons enlever les branches, » ;

Ifra BA (Président Conseil Rural de Orkadiéré) « nous avons essayé de mettre manuellement un ouvrage en amont du bassin de Bolèle pour retenir le sable mais ça n'a pas marché » ;

Issa NIANG (Délégué du Dioulol) « nous ne pouvons pas apporter plus que le nettoyage, enlever les branches ou faire les travaux de faucardage sinon les autres interventions devront être rémunérées » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Falaboguel) « d'habitude on nous demandait de faire des travaux manuels, nous pouvons faire des pièges à sables, approvisionner des blocs de pierre et cela gratuitement » ;

Yaya DIALLO (Délégué zone Dial) « tout ce qui est faisable manuellement nous le ferons, on ne l'avait pas fait les autres années parce que nous n'étions pas impliqués » ;

Adama LY (Président Union Faloboguel) « nous n'avons jamais été impliqués parce que les programmes d'entretien n'étaient pas réalisés de manière concertée, seule la SAED décidait » ;

Seydou DEME (Président GIE Towndé) « l'État à travers cette étude est entrain de nous aider ; en prenant en charge les travaux manuels nous réduisons aussi les charges de l'État ; nous le ferons à condition que nous soyons pleinement impliqués car nous pensons avoir des idées et suggestions pertinentes sans être techniciens »

Sur ce point les **conclusions** sont les suivantes :

- implication des populations ;
- concertation sur programmes d'entretien avec la SAED ;
- engagement des populations à réaliser les travaux manuels.

♦ **Sur l'entretien des pistes :**

Habibou DIAGANA (Président A1) « il faut que les programmes d'entretien soient discutés avec nous dès la disponibilité du financement et avant démarrage des travaux » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Faloboguel) « est ce que nous pourrions utiliser cet argent pour résoudre d'autres problèmes urgents d'aménagement ? » ;

Réponse de l'ingénieur délégué « cela n'est pas possible car ce serait un détournement d'objectif » ;

Mamadou DIOP (Représentant départemental des producteurs au conseil d'administration de la SAED) « il y a certains travaux d'entretien qui ne pourront pas être réalisés manuellement c'est par exemple le cas des aménagements terminaux du PRODAM, est ce que dans ces cas l'État pourra apporter une subvention pour l'entretien de ces canaux ? » ;

Réponse du consultant « l'État apportera sa contribution dans les zones défavorisées » ;

Abdourahmane SOW (Conseiller rural) « ce que nous demandons c'est une implication des Conseils Ruraux dans l'utilisation des fonds de l'État, si on nous avait consulté avant la réalisation de certaines pistes on aurait pu éviter certaines inondations de villages qui se sont produites » ;

L'ingénieur délégué « les avis des Conseils Ruraux ne sauraient lier la SAED, celle-ci n'étant pas forcément obligée de les suivre ».

En **conclusion**, il a été retenu d'étendre l'avis consultatif des Conseils Ruraux à la conception des pistes.

♦ **Sur le Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement**

a) S'agissant de l'idée

Hamadèl SY (Président Diamel 2 et 3) « c'est une excellente idée car c'est l'union qui fait la force » ;

Abdou THIOUB (Vice Président Fedde youndi) « la gestion de ces fonds doit être claire et transparente ; tous les usagers doivent être en permanence informés » ;

Ifra BA (Vice président conseil rural de Orkadiéré) « l'idée est bonne car jusqu'à présent on était obligé pour le renouvellement des équipements de s'adresser à la CNCAS avec beaucoup de difficultés pour obtenir satisfaction ; l'autre avantage pour nous se situe au niveau des intérêts importants que cela peut générer ; pour assurer une gestion transparente il est nécessaire qu'il y ait un contrôle de l'État mais aussi un choix démocratique des futurs représentants des usagers au niveau de ces comités » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Falaboguel) « c'est une excellente idée mais qui demande une certaine prudence dans son application car ce est prélevé en cas d'accident ne doit pas être considéré comme une subvention mais plutôt comme un prêt à rembourser et il faudra aussi situer la responsabilité de l'union en cas d'entretien défectueux. Les provisions constituées et non utilisées jusqu'à une certaine date peuvent-elles servir à la réalisation de nouvelles stations de pompage » ;

Le consultant « elles ne doivent servir qu'au renouvellement d'une partie ou de toute la SP » ;

Samba Amadou SOW (Président Diowol 1) « c'est une bonne idée mais il est nécessaire avant de prendre des décisions que nous organisons des restitutions au niveau de nos villages respectifs » ;

Adama DIAKO (Président Thialy nord 2) « je prends acte mais je ne me prononce pas car ma compréhension du fonds n'est pas encore très claire et je pense que l'État va utiliser cet argent pour réaliser des investissements ailleurs » ;

Abdramane SOW (Président GIE Balel) « il faut approfondir la réflexion mais l'idée est bonne ».

b) S'agissant de l'application aux GMP :

Hamédèl SY (Président Diamel 2 et 3) « les GMP n'ont pas été pris en compte par l'étude mais il serait bon de leur créer un fonds » ;

Abdramane SOW (Président GIE Balèl) « les organisations paysannes des PIV peuvent faire partie de ces fonds » ;

Amadou Samba SOW (Président Diowol 1) « s'agissant de la redevance, est ce que nous allons payer en sus des charges actuelles de 33 000 F » ;

Réponse du consultant « les 33 000 F représentent la redevance à payer par les usagers du Delta, à Matam vu les coûts de pompage élevés, la redevance pour l'adduction pourrait consister en des travaux manuels d'entretien des adducteurs » ;

Kalidou SY (Président Thialy nord) « on ne peut pas mettre les GMP dans la même catégorie que les SP, tout ce qui ne se ressemble pas ne doit pas s'assembler » ;

Mamadou DIOP (Représentant départemental des producteurs au CA de la SAED) « cette étude n'a pas approfondi le volet GMP, on aurait souhaité qu'elle le fasse de la même manière que pour les SP » ;

Habib DIAGANA (Président A1) « il ne faut pas mélanger les choux et les carottes, les SP doivent être à part, les GMP à part » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Faloboguel) « je souhaite que cela soit un fonds commun ; s'il doit y avoir séparation, il faudra alors créer un fonds au niveau de chaque Délégation » ;

c) Concernant le recouvrement :

Adama LY (Président Union Faloboguel) « il faut inclure la provision pour renouvellement dans le crédit de campagne à rembourser ; en cas de non-paiement, le GIE retire à l'utilisateur la parcelle et l'affecte provisoirement à quelqu'un d'autre qui peut payer à sa place » ;

Alassane DIA (Trésorier GIE) « il faut l'inclure dans le crédit de campagne ; il y a déjà eu des cas de retrait de parcelles cette année à Diamounguel pour défaut de remboursement » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Faloboguel) « il faut l'inclure dans le crédit de campagne à recouvrer par la CNCAS car cela constitue une garantie de paiement, mais est ce que cela ne va pas entraîner des frais bancaires supplémentaires et à combien de temps remonterait le délai de retrait de la parcelle ? » ;

Le consultant « cela ne va pas entraîner de frais bancaires supplémentaires ou si c'était le cas, ils seraient négligeables ; quant au délai de retrait de la parcelle ; il devrait durer le temps de permettre au mauvais payeur de s'exécuter mais, au-delà d'un certain temps, le Conseil Rural devra délibérer sur un retrait définitif » ;

Yakhia Diallo 'Délégué zone Dial) « le GIE se substitue au mauvais payeur en remboursant sa part et lui retire sa parcelle jusqu'à remboursement total de sa créance ; après la récolte les GIE prélèvent en nature la part que l'utilisateur doit verser ; si ce dernier rembourse en argent ce qu'il doit, on lui rend le prélèvement, sinon celui-ci est commercialisé par le GIE » ;

Mamadou SALL (Président Thialy sud) « il faut coupler la provision au gasoil à payer , il faut conditionner le versement de la provision à l'autorisation d'irriguer » ;

Adama LY (Président Union Faloboguel) « il faut demander aux gens de payer avant d'irriguer » ;

Yaya SALL (Secrétaire Union Faloboguel) « soit les gens s'engagent à la payer en nature ou en espèces, mais il est nécessaire de faire des concertations avant le début de la campagne ; cependant, je suis contre le fait d'empêcher les gens d'irriguer avant paiement de la provision » ;

Birame SAMBOU (Président A1) « devons nous payer pour la SP et le GMP car nous utilisons les deux ».

En conclusion il a été retenu d'approfondir l'idée par la réflexion, de veiller à la gestion transparente des fonds et d'assurer une représentation démocratique des usagers.

A la question de savoir comment obliger les privés à payer, il a été suggéré que les Conseils Ruraux qui leur ont affecté les terres les retirent en cas de refus de paiement ».

♦ **Choix d'un représentant de la vallée au niveau du Comité de Pilotage.**

« La SAED peut-elle aider à la rencontre des délégués des trois départements pour le choix du représentant ? »

« Pourquoi on choisit deux représentants dans le Delta et un seul dans la vallée, cela ressemble à une absence de démocratie, je propose un représentant par département ».

En conclusion, il a été retenu que chaque département propose quelqu'un et le choix se fera au sein des trois, Mr Mamadou DIOP a été proposé pour Matam.

Le séminaire a été clôturé à 15 heures par l'Ingénieur-Délégué de Matam.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	NOM	FONCTION	VILLAGE
1	Saïdou DEME	Président GIE	Ndouloumadji
2	Mamadou DIOP	Représentant villageois	Nguidjigue
3	Abdoulaye GUEYE	Chef DAGE	SAED/Matam
4	Birame DIOUF	Chef secteur	SAED/Matam
5	Issa Demba NIANG	Représentant villageois	Orkadiéré
6	Habib DIAGANA	Président GIE	Houararé
7	Mamoudou SALL	Président GIE	Thialy
8	Kalidou SY	Président GIE	Thialy maka
9	Adama DIACKO	Président GIE	Thialy soubalo
10	Samba BEYDARY	Président GIE	Navel
11	Yaya SALL	Secrétaire union	Ndouloumadji demba
12	Oumar TALL	Président fédération	Wandourou
13	Biram SAMBOU	Président union	Thiarène
14	Hamadel SY	Président union	Diamel
15	Samba Mamadou TALLA	Président union	Hamady houararé
16	Amadou Samba SOW	Président union	Diowol
17	Yaya DIALLO	Représentant villageois	Gourel oumar ly
18	Yaya Saïdou DIA	Président union	Ganguel soule
19	Ibra Mamadou BA	Vice-président Conseil Rural	Ganguel soule
20	Abou THIOUB	Vice-président union	Matam
21	Adama SY	Président union	Ndouloumadji founébé
22	Mouhamadou TOURE	Chef DPRD	SAED/Matam
23	Seydou MBODJ	Président fédération	Dondou
24	Amadou Abdoul DIALLO	Président union	Keolele
25	Malick BA	Chef secteur	Houararé
26	Abdramane SOW	Président GIE	Balel
27	Adama SALL	Président GIE	Diamouguele
28	Alassane Djiby DIA	Trésorier GIE	Diamouguele
29	Ousmane DIA	Chef de division	DAIH/DEGX
30	Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
31	Aboubacry SOW	Ingénieur Délégué	Délégation

5. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE PODOR

5.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (PODOR)

5.1.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

5.1.2 DISCUSSION

♦ Comités Consultatifs

C'est faisable mais cela demande une préparation des usagers (informer, sensibiliser et former).

Inclure les Conseils Ruraux dans la composition des comités consultatifs.

Mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Prendre en compte les éleveurs.

♦ Implication des Conseils Ruraux dans l'entretien des pistes

Possible.

♦ FMGR

Inclure les PIV neufs ou réhabilités

La séance a été levée à 14 H 30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	LIEU D'AFECTATION
1. Mamoudou DEME	Ingénieur Délégué	Délégation
2 Alassane DIAGNE	DAGE/SAM	Délégation
3 Birame NIANG	Chef de zone	Cuvette de Ndoum
4 Moussa B. FOFANA	Chef BSE	Délégation
5 Hamet THIAM	Chef secteur Ngallanka amont	Ngallanka amont
6 Ibrahim DIAW	Chef zone Mbantou	Délégation
7 Harane CAMARA	Superviseur alphabétisation	Délégation
8 Issa SOCK	Chargé de programme	Délégation
9 Babacar MBENGUE	Chef SCA	Délégation
10 Coly KEÏTA	Chef de zone Nianga OUEST	Délégation
11 Idrissa B. LY	Chef zone Fanaye	Fanaye
12 Madine NDAO	Conseiller agricole	Délégation/DAGE
13 Abdourahmane NDIAYE	Chef DAGE	Délégation
14 Abdoulaye DIOP	Conseiller agricole	Ngallanka amont
15 Amadou SARR	Chef de secteur	Ngallanka
16 Amadou T. THIOUNE	Conseiller agricole	Cuvette Aéré Lao
17 Zidaha DIAKHATE	Conseillère Promotion féminine	Ndiayène Pendao
18 Anta G. TALLA	Conseillère Promotion féminine	Aéré Lao
19 Doudou SEYE	Conseiller agricole	Diatar
20 Amadou MBAYE	Chef de zone Thillé Dimar	Dimar Diéry
21 Alioune SAMB	Coordonnateur PIV/FED	Délégation
22 Aboubacar NDIAYE	DPRD	Délégation
23 Mandione DIA	Conseiller agricole	Cuvette FED
24 Malick SAMB	ACEP/ Suivi OP	Délégation
25 Dialo LÔ	Conseiller agricole	Délégation
26 Alassane CISSE	Electricien	Délégation
27 Fatou Thioukly SECK	Conseillère Promotion féminine	Guédé
28 Malick NIANE	Conseiller agricole	Saldé
29 Ibrahima SOW	Conseiller agricole	Pété Doué
30 Pape O. DIOP	Conseiller agricole	Aéré Lao Doué
31 Youssouf SY	Chef de projet	Saldé Wala
32 Oumar S. THIAM	Chargé de programme	Saldé Wala
33 Samba GUISSÉ	Conseiller agricole	Cuvette Guédé chantier
34 Alassane B. NDIAYE	Conseiller agricole	Mbys
35 Saïdou DIALLO	Chef de secteur	Aéré
36 Mamadou BA	Conseiller agricole	Délégation
37 Seyni NDAO	DP/CAC	Délégation
38 Ousmane DIA	Chef de division	DAIH/DEGX
39 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX

5.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES CONSEILS RURAUX (PODOR)

5.2.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

5.2.2 DISCUSSION

♦ Sur les PIV

Ibrahima SYLLA (Président union Donaye)

« Pourquoi les PIV n'ont - ils pas été pris en compte dans l'étude ? » ;

Kalidou SARR (Président FUGIAM)

« Pourquoi n'a t – on pas parlé de l'île à Morphile dans l'exposé ? » ;

Mamadou samba MBAYE (Fédération des GIE de Fopate)

« Pourquoi n'a t – on pas parlé de la zone de Madina Pété ? » ;

Le consultant

- La gestion des PIV a été confiée aux usagers depuis leur réalisation et il n'y a pas de changement à ce niveau, la tendance actuelle doit continuer. Il s'agissait dans le cadre de cette étude de rechercher des solutions pour les aménagements structurants. S'agissant des PIV de 2^{ème} et 3^{ème} génération, ils sont entièrement à la charge des usagers, quant aux PIV abîmés, il n'y aura pas de réhabilitation si les usagers ne participent pas financièrement. Les PIV qui ne font pas la double culture ne sont pas rentables et le MEF ne paiera pas pour ceux qui ne font pas la double culture.
- Les autres périmètres non cités sont pour la plupart concernés par la réhabilitation qui n'entre pas dans le cadre de cette Etude.

♦ Sur la redevance et les capacités contributives des usagers

Ibrahima SYLLA (Président union Donaye)

« Les niveaux de redevance annoncés sont – ils des propositions ou des décisions déjà arrêtées et en cas de non – paiement quelles seraient les sanctions ? » ;

Lamine BA (Président Conseil Rural Pété)

« Chaque partie doit respecter ses engagements y compris l'État mais, se sont les organisations paysannes qui ne respectent pas souvent leurs engagements ; les aménagements sont utiles aux populations mais il faudra nécessairement des mesures d'accompagnement pour permettre aux usagers de faire face aux charges. Les Conseils Ruraux vont prendre leurs responsabilités et appliquer les mesures de désaffectation qui devront être clairement stipulées dans les contrats d'affectation » ;

Aliou DIALLO (Président union Ndioum)

« Il faudra tenir compte des rendements car les charges sont très élevées et l'État doit nous appuyer. Nous devons faire des restitutions à la base avant toute prise de décision. Les mesures de désaffectation ne doivent pas se faire brusquement, mais de manière progressive » ;

Hamédine WADE (Président union Diomandou)

« Qui financera les moyens de fonctionnement des comités consultatifs ? » ;

Mamadou DIACK (Fédération Ngallenka)

« Y a t – il eue une étude sur les capacités contributives des usagers ? l'État doit payer à la place des usagers. Existe t – il des possibilités de récupérer l'argent versé en cas d'arrêt de fonctionnement des aménagements ? » ;

Oumar SOW (Président GIE PIV 9)

« Je salut la tenue de cette rencontre et l'état de transparence des relations entre la SAED et les usagers. Les capacités contributives des usagers ont - elles été évaluées ? » ;

Le consultant

- Les niveaux de redevances annoncés ne sont que des propositions qui ont été présentées au Comité de Pilotage qui a souhaité qu'ils vous soient restitués pour recueillir vos avis qui lui seront transmis à la fin de cette phase ;
- La sanction légale en cas de non – paiement serait la désaffectation de la terre. D'autre part il y aura arrêt des financements en termes d'investissement et dans ce cas tous les usagers risquent d'être sanctionnés ; les aménagements vont se dégrader, ne pourront plus rendre le service adéquat et seront progressivement abandonnés ;
- Il ne s'agit pas d'un impôt mais d'une redevance qu'on paie pour le service que l'on reçoit ;
- Ceux qui ne font pas au moins 4T/ha et ne pratiquent pas la double culture sur au moins 50% de la surface cultivable, ne pourront pas s'en sortir et devront un jour arrêter et aller faire autre chose ;
- Le budget de fonctionnement du Conseil d'administration sera prélevé sur les Fonds, tandis que celui du FMGR sera financé par les intérêts générés. Quant à la formation, elle sera assurée par l'État ;

- L'argent versé dans le Fonds d'entretien ne sera pas retourné en cas d'arrêt, tandis que celui du FMGR peut l'être mais sous réserve de respect d'un certain nombre de conditionnalités.

Ingénieur délégué de Podor

L'État n'est plus en mesure d'assurer l'entretien, quelqu'un devra payer et à priori se sera les usagers, il faut voir maintenant comment et combien ils vont payer (trouver les voies et moyens les meilleurs). Des aménagements et équipements seront réalisés à Madina Pété et ensuite le principe de la redevance sera appliqué.

♦ Sur l'entretien des pistes et digues

Abou BARRO (Président Conseil Rural Aéré Lao)

« Il faut définir clairement le niveau d'implication des CR, doivent-ils gérer ou contrôler ? » ;

Samba DIOP (Président Conseil Rural Ndiayène Penda)

« La SAED doit appuyer les Conseils Ruraux dans l'affectation des terres.. Il faudrait associer les Conseils Ruraux depuis le début du processus afin de faciliter l'application des décisions » ;

Le consultant

- Les Conseils Ruraux sont représentés au niveau du Comité de Pilotage par monsieur Babacar DIOP de l'APCR, dont la position est que l'État reste le financeur, et les Conseils Ruraux assure la surveillance des pistes. Donc, en attendant les résultats de la réflexion en cours au niveau national, la SAED décide mais soumet les programmes d'entretien aux Conseils Ruraux pour solliciter leurs avis
- Accord sur l'implication des Conseils Ruraux, mais elle doit être appréhendée avec beaucoup de prudence en raison des délais de réalisation et de recherche de financement souvent assez longs.

La séance a été levée à 16 H.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	VILLAGE
1 Alioune B. DIALLO	Président union cuvette Ndoum	Ndoum
2 Hamédine WADE	Président union Diomandou	Diomandou
3 Mamadou S. MBAYE	Fédération des GIE de Fopate	Fopate
4 Mamadou A. MBAYE	Président Conseil Rural Galoya	Galoya
5 Youssoupha DIOP	Président union Guédé chantier	Guédé
6 Abdou SALL	GIE UPRASDEV	Niandane
7 Alassane BA	Président union MBantou	Mbantou
8 Youssouf DIA	Président coopérative Diatar	Diatar
9 Aliou DIA	Secrétaire coopérative Diatar	Diatar
10 Youssouf DIACK	Responsable matériel Diatar	Diatar
11 Moussa THIAW	Président Conseil Rural Fanaye	Fanaye
12 Oumar S. SOW	Président GIE PIV 9	Ngallenka amont
13 Mamadou D. DIACK	Président Fédération Ngallenka	Thillé Boubacar
14 Abou El Hadj BARRO	Président Conseil Rural Aéré Lao	Aéré lao
15 Lamine O. BA	Président Conseil Rural Pété	Pété
16 Amadou BA	Président Conseil rural Gamadji	Gamadji
17 Abdoulaye NDIAYE	Président union Nianga	Guiya
18 Ibrahima SYLLA	Président union Donaye	Donaye
19 Babacar SALL	Responsable aménagement Nianga	Niandoum
20 Samba D. DIA	Président Conseil Rural Dobel	Dobel
21 Samba DIOP	Président Conseil Rural Ndiayène Penda	Ndiayène Penda
22 Kalidou SARR	Président FUGIAM	Île à Morphile
23 Ousmane DIA	Chef de division	DAIH/DEGX
24 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
25 Mamoudou DEME	Ingénieur Délégué	Délégation
26 Aboubacar NDIAYE	DPRD	Délégation

6. COMPTES RENDUS DES SÉMINAIRES DANS LA DÉLÉGATION DE DAGANA

6.1 SÉMINAIRE AVEC LE PERSONNEL DE LA SAED (DAGANA)

Le séminaire a été ouvert à 9h50 par Monsieur Boubacar SY Ingénieur Délégué de Dagana qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a situé l'objet du séminaire, présenté l'équipe chargée de la restitution avant de donner la parole au consultant.

Le consultant a d'abord présenté le plan de travail de la journée :

- **Présentation des premiers résultats de l'étude**
- **Analyse des conséquences pour la Délégation**
- **Recommandations pour les séminaires avec les usagers**

Après avoir présenté l'équipe ayant travaillé sur la phase 1, il a rappelé la composition et le rôle du Comité de Pilotage de l'étude ainsi que les objectifs des différentes phases de l'étude :

- Phase 1 = Inventaire et réflexions préliminaires ;
- Phase 2 = Séminaires de restitution
- Phase 3 = Etudes détaillées

Il insistera sur le fait que 95% de l'étude concerne la Délégation de Dagana d'où l'importance de ce séminaire.

6.1.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.1.2 DISCUSSION

6.1.2.1 Fonds de Maintenance

« Il faut d'abord régler le problème des aménagements avant de faire payer les usagers. Il y a à Kassack des problèmes d'aménagement qui ne sont pas encore réglés. Il y a des états de dégradation assez avancés. Le périmètre a été aménagé de façon sommaire et les paysans ne font pas d'efforts d'entretien, car ils s'attendent à des réhabilitations »

« Aujourd'hui, l'état de dégradation est tel qu'il faut penser d'abord à la réhabilitation »

« Est-ce que le fait de ne pas faire payer certains usagers comme ceux du Dioulol ne va pas créer deux poids et deux mesures, si on dit que les usagers de Débi Tiguet doivent payer à l'avenir moins que ce qu'ils payent maintenant cela risque de nous poser des problèmes »

« Considérer que les usagers du Dioulol ne doivent rien payer pose problème, ils doivent payer même si c'est quelque chose de symbolique »

« Le périmètre de Thiago Guiers pose des problèmes de drainage et vous dites qu'ils doivent quand même payer »

« Est-ce qu'il serait bon d'augmenter les charges des paysans sachant que le prix de vente du paddy n'est pas élevé ? »

« Il faudrait trouver un système d'amélioration de la production pour augmenter les revenus des paysans »

Le consultant

- Ceux qui ont reçu des parcelles doivent payer ; s'ils n'en veulent pas, ils peuvent les donner à des privés qui sont intéressés.
- Les services d'eau fournis dans la vallée et dans le delta ne sont pas de même qualité et l'étude en a tenu compte pour les propositions.
- L'aménagement du Dioulol a des particularités : la hauteur de pompage est beaucoup plus importante que dans le Delta et les surfaces par famille sont plus petites. On fournit un service dont le prix doit être lié à la qualité de ce service.
- La question n'est pas seulement de savoir qui peut payer mais d'abord de savoir combien ça coûte. Puis il faut se demander si l'État continuera à payer.
- Les usagers du Dioulol vont, en contrepartie, prendre en charge des travaux manuels d'entretien. Les gens de la vallée ne demandent d'ailleurs qu'à être traités de la même manière que ceux du Delta, mais il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de leur donner les mêmes aménagements.
- Les périmètres qui ne sont pas raccordés à des adducteurs ou des émissaires de drainage ne paient pas pour ces services.
- On ne peut pas faire payer les gens en fonction de leurs revenus ; ce serait un impôt et non pas une redevance. Les calculs faits montrent que les charges sont supportables par ceux qui font au moins 4,5 t/ha de paddy et ils représentent au moins 40% dans le delta. De plus, la production irriguée n'est vraiment rentable qu'en pratiquant la double culture.
- Il y a un problème d'organisation et de gestion, et des paramètres à voir pour les mesures d'accompagnement, l'étude les a analysés.

En conclusion, la Délégation pense que tout le monde doit payer pour l'adduction, même s'il s'agit d'une redevance symbolique.

6.1.2.2 Provisions pour Renouvellement

« La question est de savoir si les provisions fixées par les NEG ont été respectées »

« Quelles sont les bases de calcul des provisions proposées ? »

« Il faut envisager que les provisions pour renouvellement des stations de pompage soient faites sur la moyenne des coûts de renouvellement »

Le consultant

- Les bases de calcul ont été revues par rapport à celles des NEG, surtout la durée de vie de certains équipements ainsi que le coût de leur renouvellement.
- Pour les gens de Débi-Tiguet, il faut voir s'ils ont provisionné au niveau souhaité ; si leurs dépenses d'énergie sont élevées, ils devraient les revoir par une meilleure gestion.

6.1.2.3 Le Fonds Mutuel de Garantie et de Renouvellement

« Les DAT servent-ils de garantie au niveau de la CNCAS ? »

« En cas d'accident ou de calamité est ce que le Fonds ne peut pas laisser croire à une sorte d'indemnisation ? Si c'est le cas, cela peut créer des résistances auprès de certains usagers »

Le consultant

- Selon la CNCAS, les DAT ne servent pas de garantie, sauf en cas de moratoires pour la régularisation des impayés.
- Les fonds peuvent être placés auprès d'autres établissements financiers. La CNCAS n'a pas le monopole du crédit agricole. Elle doit pouvoir rémunérer davantage les fonds placés à son niveau, à condition aussi qu'ils soient importants en volume et soient placés sur des durées assez longues.
- Le Fonds n'est pas un système d'indemnisation car chacun n'y retrouve que ce qu'il a mis en plus des intérêts. Cependant, dans des cas très particuliers et avec l'accord de son Conseil d'Administration, il pourrait intervenir en cas de calamités comme relais en attendant le déblocage de fonds promis.

6.1.2.4 Recouvrement de la redevance

« Quelles seront les mesures à prendre pour faire payer la redevance aux usagers défaillants ? »

Le consultant

La seule sanction, c'est une possibilité de désaffectation provisoire de la terre dans un premier temps et, en cas de persistance, un retrait définitif prononcé par les Conseils Ruraux

6.1.2.5 Sur la sous-facturation par la DAM

« Aujourd'hui, il ne faut pas poser le problème de la DAM en termes de rentabilité, car la SAED s'est dessaisie de toutes ses structures productives de recettes (rizeries, vente d'intrants), ce qui reste c'est du service public »

Le consultant

La maintenance n'est pas la meilleure source de revenus pour la SAED. Le MEF ne cherche pas à ce que la SAED fasse des bénéfices mais plutôt que l'État et les usagers sachent combien coûte un service fourni par la SAED.

6.1.2.6 Coûts d'entretien des pistes

Le consultant

Les coûts d'entretien ont été calculés sur des normes par kilomètre de piste en tenant compte de leur revêtement et de leur largeur.

6.1.2.7 Recommandations pour séminaires avec usagers

La Délégation a demandé au consultant la prudence lorsque ses calculs sont différents des recommandations de la SAED dans la zone.

Le séminaire a été clos à 14h55.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
1 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
2 Boubacar sy	Ingénieur Délégué	Délégation
3 Moussa NDIAYE	Suivi-évaluation	Ndiaye
4 Ousmane DIOUF	Chef Suivi-évaluation	Délégation
5 Aïssatou NDIAYE	Conseillère Promotion féminine	Boundoum Barrage
6 Oumar DIA	Aménagiste DAGE	Délégation
7 Aminata LY	Conseillère Promotion féminine	Délégation
8 A.Wollé DIALLO	Conseiller agricole	Déby Tiguet
9 Amadou CISSE	Chef Secteur	Delta central
10 Babacar GAYE	Hydraulicien DAGE	Délégation
11 Amadou CISSE	Agronome DPRD	Délégation
12 Abdourahmane SY	Responsable programme riz	Délégation
13 Macoumba DIOP	GMIH/SDC	Boundoum
14 Mbaye WADE	Conseiller agricole	Thillène-Pont gendarme
15 Mamadou DIENG	Conseiller agricole	Grande Digue Tellel
16 Mor FALL	Conseiller agricole	Grande Digue Tellel
17 Mamadou FAYE	Conseiller agricole	Haut delta
18 Djiby NDIAYE	Conseiller agricole	Lampsar rive gauche
19 Arona TOURE	Chargé maintenance	Délégation
19 Djibril DIOR	Conseiller agricole	Delta central
20 Djibril NDIONE	Conseiller agricole	Haut delta
21 Bara NGOM	Chef secteur	Délégation
22 Alassane CISSE	Electricien DAM	Siège
23 Pape Demba BA	Electricien DAM	Siège
24 René Guy NIOX	Comptable DAM	Siège
25 Yokhe LO	Conseiller agricole	Bas delta
27 Sadibou COLY	Chef DAM	Siège
28 Taleb CISSE	Conseiller agricole	Dagana
29 Idrissa JONHSON	Conseiller agricole	Ndombo Thiago
30 Rokhaya DIAGNE	Conseillère Promotion féminine	Dagana
31 Amadou lamine CAMARA	Chef secteur	Dagana
32 Cheikh Ass TALL	Conseiller agricole	Dagana
33 Madické MBODJ	Chef secteur	Dagana-Richard Toll
34 Mbaye NIASSE	Chef DAGE	Délégation
35 Ada DIACK	Chef DPRD	Dagana

6.2 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE DAGANA A, B, ET C ET DÉBI TIGUET

Le consultant a présenté le plan de travail suivant pour le séminaire :

- Présentation des résultats de la Phase 1
- Analyse des conséquences pour Dagana A, B, C et Débi Tiguet
- Suite de l'étude

6.2.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.2.2 DISCUSSION

6.2.2.1 Redevance

Moussa KANE (Président Union Débi Tiguet) « Je pense que chacun doit payer le service qu'il reçoit, ceux qui ne reçoivent aucun service ne doivent rien payer »

Alla DIOP (Vice-Président Dagana A) « Ce serait trop lourd pour nous car nos rendements ne nous permettent pas de faire face à nos charges, c'est à l'État de subventionner les autres »

Moussa NIANG (Pompiste Dagana A) « Nous ne pouvons payer qu'avec les revenus tirés de nos activités, or les prix de vente actuels ne nous le permettent pas »

Mame D. KANE (Responsable irrigation Débi Tiguet) « Je pense que toutes ces charges sont prévues dans les DAT que nous déposons à la banque, donc je ne vois pas l'intérêt d'en créer de nouvelles¹ »

Moussa KANE (Président Union Débi Tiguet) « Est ce que le Fonds est une obligation venant de l'État ou des bailleurs de fonds ? »

Iba GAYE (Président Union Dagana A) « On nous a présenté les esquisses de ce qui va se passer demain en termes de désengagement de l'État, donc c'est à nous de nous organiser en conséquence. Pour le Fonds, l'État nous fait des propositions et ce sera à nous de décider »

Ousmane DIOP (Vice président Union Dagana A) « Pour nous paysans, les charges sont élevées, il faut les alléger »

Tamsir DIALLO (Président Union Dagana B) « Pour les coûts hydrauliques de 65 000 F, nous avons tenu compte des rendements ; c'est pourquoi les provisions de DAT sont insuffisantes ».

¹ Ce malentendu a bien sûr été dissipé par la suite.

Le consultant

- Les coûts ont été calculés sur la base d'une analyses des dépenses observées.
- Le Ministère de l'Économie et des Finances est plutôt favorable à ce que tous les usagers, par solidarité entre eux, paient la même somme pour l'entretien des adducteurs, émissaires de drainage et pistes, même s'ils ne les utilisent pas. Ceci permettrait de faire payer moins cher les utilisateurs directs.
- Il est vrai que Débi-Tiguet a respecté les provisions des DAT, nous proposons seulement que la part réservée au renouvellement des SP soit versée dans le Fonds.
- Nous disons combien cela coûte. Si personne ne veut payer, les ouvrages vont se dégrader et bientôt ils ne fourniront plus aucun service.
- Pour l'instant, nous discutons et rien n'est encore arrêté. Cependant, le MEF et la SAED nous ont demandé de présenter cette proposition aux usagers. Il faut reconnaître que le MEF n'a plus envie de payer l'entretien sans la participation des usagers.

6.2.2.2 FMGR

Abdaro SAMB (Comptable Union Dagana B) « L'initiative du Fonds est bonne et nous reconnaissons nos difficultés à respecter les niveaux de provisions des DAT.

Mody BA (Président Union des producteurs Dagana B) « C'est à nous de voir pourquoi certains ne respectent pas les provisions nécessaires. Pour le Fonds, c'est bien, mais cela demande qu'on y réfléchisse davantage. Quel est le comité qui dirige l'étude ? Quelles sont les bases de calculs des coûts présentés ? »

Amadou Iamine SALL (Chef section Dagana C) « Pour le Fonds, on doit regrouper les gens en fonction des réalités, ceux qui utilisent les adducteurs et drains d'une part et les autres »

Alla DIOP (Vice-Président Union Dagana A) « La mise en place du Fonds doit se faire sans problème, d'autant plus qu'il ne concerne que le renouvellement des SP »

Mohamed SALL (Responsable aménagement Débi) « La mise en place du Fonds peut poser des problèmes de gestion transparente et nous avons des antécédents à ne pas renouveler dans ce domaine »

Le consultant :

- Pour le FMGR, nous pensons que la partie minimale de la provision doit être obligatoire.
- Ce que vous payez est théoriquement suffisant, or l'entretien des réseaux n'est pas bien fait ; il y a parmi vous des gens qui paient 60 000 F dont 15 000 F doivent aller dans les DAT mais n'y vont pas en réalité et ceci est illégal. L'État ne peut pas fermer les yeux sur cela, d'où l'idée de ce fonds pour assurer la transparence dans la constitution et l'utilisation des provisions.

6.2.2.3 Conclusion

Il a été retenu que :

- le fonds est une bonne solution ;
- la réflexion doit être approfondie pour la mise en place du fonds ;
- les Conseils Ruraux doivent prendre leurs responsabilités.

Le séminaire a été clos à 14h30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	VILLAGE
1 Amadou Iamine SALL	Chef de section Dagana C	Gaya
2 Ousmane DIOP	Trésorier Dagana A	Dagana
3 Alla DIOP	Vice président Union Dagana A	Dagana
4 Iba GAYE	Président SP Dagana A	Dagana
5 Mohamed SALL	Responsable aménagement Déby Tiguet	Déby Tiguet
6 Mame Diagne KANE	Responsable irrigation Déby Tiguet	Déby Tiguet
7 Moussa NIANG	Pompiste Dagana A	Dagana
8 Natago MBODJ	Secrétaire Union Déby Tiguet	Déby Tiguet
9 Moussa KANE	Président Union Déby Tiguet	Déby Tiguet
10 Mamadou SOW	Trésorier Déby Tiguet	Déby Tiguet
11 Ndèye Khady WADE	Président Groupement féminin	Dagana
12 Mamadou SOW	Responsable aménagement Dagana C	Dagana
13 Tamsir DIALLO	Président Union Dagana B	Bokhol
14 Abdaro SAMB	Comptable UPGG	Dagana
15 Ousmane mody BA	Président Union Ngar UPGG	Dagana
16 Abdou khadre MBODJ	Président UPGG Grand Gaya	Dagana
17 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
18 Mbaye NIASSE	Chef DAGE	Délégation
19 Oumar DIA	Agent DAGE	Délégation
20 Ousmane Samba SOW	Chef DPRD	Délégation

6.3 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE NDOMBO ET THIAGO

La séance a été ouverte à 11h par Mr Mbaye NIASSE, le Chef de la DAGE de la Délégation de Dagana, qui après avoir des propos introductifs sur l'ordre du jour a donné la parole au consultant.

6.3.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.3.2 DISCUSSION

6.3.2.1 Sur l'entretien des adducteurs

♦ Sur le Fonds

Sidy GAYE (Responsable crédit Union Thiago) « C'est une bonne idée, mais à condition que l'État fasse d'abord les travaux de rattrapage, nous sommes d'accord pour le fonds et les comités consultatifs »

Samba DIOP (Président Section Ndombo Alarba) « C'est une idée qui peut faire avancer notre zone, mais dans l'ancienne Tahouey il y a beaucoup d'herbe et le service de l'eau n'est pas bien fait. Il y avait un ouvrage de prise non fonctionnel car n'ayant pas de vannes. Il n'y a pas non plus de digues de protection, ce qui entraîne des inondations. Si l'État fait des travaux de rattrapage, nous pourrions prendre en charge la gestion de l'adducteur »

Mbaye NDIANE (Président Section Ndombo Ndiané) « Si l'herbe n'est pas enlevée, on risque de ne plus avoir d'eau car, d'année en année, l'eau diminue »

Sago FALL (Président Union Thiago) « La majeure partie de l'ancienne Tahouey sert de drain à la CSS ; il faut actuellement désherber et curer »

Massaër MBODJ (Président Section Ndombo Diop 1) « L'eau n'est plus de bonne qualité et l'année dernière beaucoup de gens ont perdu leur récolte »

Doudou FALL (Responsable aménagement Union Thiago) « Il n'y a pas encore de transfert de la gestion de l'ancienne Tahouey : il faut d'abord que cet adducteur soit remis en état fonctionnel ; les superficies cultivables ont été réduites par l'envahissement des herbes et les inondations. D'autre part, je pense que le fonds doit être seulement géré par les usagers »

Samba DIOP (Président Section Ndombo) « Pour l'instant, il n'y a pas de continuité hydraulique sur l'ancienne Tahouey : il y a un bouchon qui nous sépare de la CSS et donc elle ne doit pas faire partie du comité des usagers »

Le consultant :

Nous n'avons pas encore de connaissances exactes sur l'Ancienne Tahouey pour savoir si c'est un désherbage qu'il faut ou un curage, mais s'il s'agit d'envahissement d'herbe, il y en aura chaque année et l'État n'interviendra pas pour les enlever.

Concernant la gestion du fonds, c'est celui qui paie qui décide donc on ne peut pas exclure l'État ; même si les usagers ne payaient pas ils seraient sollicités pour donner un avis.

Tous ceux qui ont une terre affectée devront payer qu'ils irriguent ou non.

♦ **Sur les comités consultatifs**

Maguiyama SARR (Responsable rizerie Union Ndombo) « Ceux qui irriguent et ceux qui n'irriguent pas devront faire partie des comités, car dans notre zone il y a beaucoup de personnes qui n'irriguent pas »

Le consultant précisera d'autre part que le comité sera composé des représentants des Sections Villageoises et des privés. La SAED assurera la gestion du fonds. Ce schéma fonctionnera à titre de test pendant trois ans et, s'il ne donne pas satisfaction, il faudra alors penser à autre chose. **Il posera la question de savoir si on doit laisser le comité décider de ce qu'il faut faire contre ceux qui ne paient pas ?**

Massaër MBODJ (Président Section Ndombo DIOP 1) « Ce sera aux Unions d'essayer de régler le problème d'abord et, si elles n'y arrivent pas, on pourra s'adresser à la SAED »

Maguiyama SARR (Responsable rizerie Union Ndombo) « À Ndombo, si on engage un crédit, c'est la section qui répond de ceux qui ne remboursent pas. D'autre part, il y a beaucoup de privés qui ne cultivent pas : que faudra-t-il faire avec eux ? »

Le consultant « S'il y a des privés qui ne cultivent pas, ont l'eau à leur disposition et ne veulent pas payer, ce sera au Conseil Rural qui leur a affecté la terre de procéder à un retrait provisoire voire définitif de la terre. D'autre part, si l'État réalise les travaux de rattrapage, il faudra une participation des usagers en contrepartie et cela pourrait être des travaux manuels »

♦ **Sur la redevance**

Sidy GAYE (Responsable crédit Union Thiago) « Certains n'ont pas cultivé à cause du mauvais état de l'aménagement et il faudra en tenir compte »

Doudou FALL (Responsable aménagement Union Thiago) « La redevance doit s'appliquer sur la superficie cultivée »

Le consultant « Si la redevance est appliquée à la superficie cultivée, elle va augmenter car l'État n'acceptera pas de payer pour ceux qui ne cultivent pas. Il faut que celui qui paie soit celui qui a eu la décision d'affectation et, dans votre cas, c'est la Section Villageoise »

Doudou FALL (Responsable aménagement Union Thiago) « Est-ce que tous les usagers de la nouvelle Tahouey vont payer au même titre que ceux de l'ancienne ? »

Le consultant « Les usagers de la nouvelle Tahouey n'accepteront sûrement pas de payer pour l'entretien de l'ancienne, mais si vous le jugez nécessaire vous pourrez vous concerter après. Aujourd'hui, il n'y a pas de négociation : elle se fera le moment venu entre vos représentants, la SAED et le Ministère de l'Économie et des Finances »

6.3.2.2 Sur le Renouvellement de la SP de Thiago Guers et le FMGR

Le consultant « Il était prévu une provision de 50 000 F/ha/campagne dans les NEG, nous avons procédé à des recalculs qui tiennent compte de la durée de vie des équipements et du taux d'actualisation et nous pensons qu'il faut actuellement une provision minimale de 35 000 F/ha/an.

Si cet argent est mis de côté, au bout de 10 voire 20 ans, cela peut être une somme importante d'argent, pour l'ensemble du Delta cela devrait atteindre 170 millions en un an et 1 milliard 700 au bout de 10 ans et cet argent ne peut être laissé entre les mains des Présidents des Unions qui d'une part subissent de fortes pressions de leurs membres pour l'obtention de prêts ou des utilisations de cet argent non conformes à l'objectif initial de renouvellement de la SP. En mettant cet argent ensemble, on améliore sa rémunération (intérêt) par des possibilités plus intéressantes de placement soit auprès des banques ou d'autres organismes de financement.

L'autre avantage d'un tel Fonds se situe dans le fait qu'en cas d'accident on a du mal à trouver dans l'immédiat de l'argent nécessaire pour renouveler ; même si on a provisionné, la provision dans le DAT peut s'avérer insuffisante pour faire face aux urgences ; en attendant, soit le fonds peut servir de garantie pour obtenir un prêt, soit on peut bénéficier de l'appui des autres membres du fonds sous forme de prêt en attendant de trouver d'autres solutions, d'où notre proposition de placer tout cet argent dans un même fonds.

Sago FALL (Président Union Thiago) « Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de trop discuter sur le sujet tellement l'idée est bonne et conforme à la solution idéale qui peut régler notre problème car nous savons que c'est l'union qui fait la force »

6.3.2.3 Sur l'entretien des réseaux des périmètres irrigués

Maguiyama SARR (Responsable rizierie Union Thiago) « Nous n'avons pas d'informations sur la nécessité de participer financièrement à l'entretien des réseaux, maintenant que nous sommes plus informés nous sommes dans des dispositions de le faire »

En conclusion il a été retenu que :

- le consultant procédera aux observations nécessaires sur l'ancienne Tahouey ;
- le socio-économiste rencontrera les Unions au mois d'avril pour la mise en place du comité consultatif.

Le séminaire a été clôturé à 14h30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	NOM	FONCTION	VILLAGE
1	Magamou GUEYE	Président section B Ndombo Diamaguène	Ndombo diamaguène
2	Massaër MBODJ	Président section Ndombo Diop 1	Ndombo diop
3	Mbaye NDIANE	Président section Ndombo Ndiané	Ndombo ndiané
‘	Samba DIOP	Président section Ndombo alarba	Ndombo alarba
5	Ameth DIOP	Secrétaire section C Ndombo Diop	Ndombo diop
6	Doudou FALL	Responsable aménagement Union Thiago	Thiago
7	Sago FALL	Président Union Thiago	Thiago
8	Sidy GAYE	Responsable crédit Union Thiago	Thiago
9	Maguiyama SARR	Responsable rizerie Union Thiago	Thiago
10	Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
11	Mbaye NIASSE	Chef DAGE	Délégation Dagana
12	Oumar DIA	Agent DAGE	Délégation Dagana

6.4 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE THIAGAR ET BOUNDUM

Le consultant a ainsi présenté l'ordre du jour du séminaire :

1. Présentation des résultats de la phase 1
2. Discussions

6.4.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.4.2 DISCUSSION

6.4.2.1 Fonds de maintenance

Moustapha DIAW (Président Union Thiagar)

« L'entretien du Natchié est pratiquement à la charge de l'union. La SAED va-t-elle continuer à nous appuyer ? La connexion du Natchié à l'émissaire se fera-t-elle ? »

Ndiawar DIOP (Trésorier Union Boundum)

« Quelle est la somme minimale qu'un usager disposant d'un hectare doit donner ? »

Abdoulaye GAYE (Responsable crédit Union Thiagar)

« Je voudrais connaître le coût d'une SP ? Les autres unions ont-elles donné leurs avis sur le FMGR ? »

Mactar DIOP (Secrétaire Union Boundum)

« Quelle est la part que l'État doit payer ainsi que les usagers des aménagements transférés ? »

Dembane MBODJ (Responsable SP Thiagar)

« Le désengagement de la SAED continue-t-il ou est-ce un retour en arrière qui s'opère ? »

Abdoulaye GAYE (Responsable crédit Thiagar)

« Les charges deviennent de plus en plus insupportables pour les usagers, le coût de l'aménagement est trop élevé. Les usagers n'ont pas été consultés pour donner leur avis sur la réalisation des aménagements »

Mactar DIOP (Secrétaire Union Boundoum)

« La libéralisation des prix de production ne nous permet pas d'avoir les revenus nécessaires pour supporter les charges d'entretien, si cela continue nous risquons à court terme d'abandonner les aménagements pour aller chercher autre chose »

Le consultant

Coûts de maintenance (par hectare net affecté et *par an en simple culture*) :

PÉRIMÈTRES :	THIAGAR	BOUNDUM
- entretien réseaux	23 000 F	23 000 F
- entretien SP	2 300 F	2 000 F
- entretien transfo	1 200 F	1 000 F
Total	39 500	36 000
- entretien émissaire de drainage	19 500	19 B500
Total	59 000	55 500

L'État paiera 19 500 F/an par hectare non exploitable.

Le Natchié ne sera pas connecté à l'émissaire du Delta. Par ailleurs, les dépenses d'entretien effectuées directement par les usagers viendraient en déduction de la redevance.

Les unions ont été sollicitées : certaines ont donné un avis favorable, d'autres un avis défavorable, mais dans l'ensemble ils sont plutôt favorables.

La proposition est que l'État paie pour les surfaces non aménagées. Les parts à payer doivent faire l'objet de négociations entre les usagers et le MEF. Cependant, la position du MEF est que l'entretien doit être à la charge des usagers.

Les coûts d'aménagement sont élevés parce que l'État fait de bons aménagements qui coûtent ensuite moins cher en entretien.

Ceux qui font des rendements de 3,5 t/ha/an de paddy ne pourront pas s'en sortir, tandis que ceux qui font 4,5t/ha/campagne avec une part de double culture pourront facilement faire face à leurs charges.

6.4.2.2 FMGR

Abdoulaye GAYE (Responsable crédit Thiagar)

« Je suis d'accord surtout à cause du faible taux de rémunération des DAT que nous donne la CNCAS, mais la gestion doit être transparente »

Matar DIOP

« Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas d'utilisation non conforme à l'objectif initial ; si c'est bien géré, c'est bien. Cependant, dans le passé, nous avons eu de mauvaises expériences avec la gestion des coopératives »

Moustapha DIAW (Président Union Thiagar)

« Les DAT devraient servir à un objectif très précis, je suis un peu sceptique sur le FMGR ; quant au placement ailleurs, il doit être garanti par une banque et à la condition que le taux d'intérêt soit plus élevé que celui de la CNCAS »

Birahim NIANG (Président Union Boundoum)

« Le FMGR est une bonne chose mais nous devons en discuter avec les autres usagers avant de donner un avis. Il doit y avoir une concertation entre les unions »

Bouna NDAO (Responsable crédit Boundoum)

« Quelle est la part que l'État prend en charge et celle des usagers ? La restitution devait être plus élargie, nous aurions dû avoir le document avant de venir pour mieux participer »

Ndiawar DIOP (Trésorier Union Boundoum)

« Qu'est ce qui va se passer si Boundoum ne provisionne pas assez et se retrouve face à un besoin ? »

Le consultant

Les unions n'ont pas encore été réunies ensemble, car actuellement il n'y a pas de décisions à prendre.

Le contenu du document ne peut pas servir à un non initié, nous avons conçu des petits résumés pour chaque type d'usagers.

Dans la situation visée, l'État paierait 25% et les usagers 75%. Mais au début, ce serait le contraire.

La gestion du Fonds sera naturellement confiée à une banque. Certains emprunts obligataires sont garantis, tel que celui de la SONATEL qui est garanti par le Groupe AFD.

Le Fonds pourrait exceptionnellement servir à dépanner en cas de besoin en attendant l'obtention d'un financement sûr et sous réserve d'avoir respecté toutes les autres conditionnalités. Il ne s'agit pas d'un droit mais d'une possibilité.

A Matam, les usagers des PIV ont montré beaucoup d'intérêt à faire partie du FMGR.

Fin du séminaire à 14h30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	VILLAGE
1 Mactar DIOP	Secrétaire union Boundoum	Boundoum
2 Detlet von STORCH	Conseiller en gestion union Boundoum	Boundoum
3 Ndiawar DIOP	Trésorier union Boundoum	Boundoum
4 Samba nor NIANG	Responsable aménagement Boundoum	Diawar
5 Abdoulaye DIAO	Commission aménagement Boundoum	Ronkh
6 Birahim NIANG	Président union Boundoum	Diawar
7 Moustapha DIAO	Président union Thiagar	Thiagar
8 Cheickh GAYE	Responsable aménagement Thiagar	Thiagar
9 Dembane MBODJ	Responsable SP Thiagar	Thiagar
10 Abdoulaye GAYE	Responsable crédit Thiagar	Thiagar
11 Bouna NDAO	Responsable crédit Boundoum	Boundoum
12 Maguette DIAL	Responsable commercialisation Boundoum	Ronkh
13 Mbaye NIASSE	DAGE	Délégation
14 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX

6.5 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE KASSACK, GOROM-LAMPSAR ET GRANDE DIGUE TELLEL

6.5.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.5.2 DISCUSSION

6.5.2.1 Sur le Fonds (adduction, drainage)

Mambaye DIOP (Responsable aménagement Section Villageoise Thilène)

« Le fonds, est-ce une proposition ou une décision déjà arrêtée ? »

Serigne DIOP (Président comité usagers GDT)

« En ce moment, nous avons des difficultés qui doivent être résolues d'abord. D'autre part, tous les usagers et privés doivent être informés et sensibilisés »

Daouda KA (Président comité usagers Ngao)

J'apprécie la qualité de l'étude, mais je suis un peu inquiet car toutes ces charges doivent être supportées par les revenus tirés de la terre. Or, sans mesures d'accompagnement pour régler le problème de la fertilité des terres et de l'accès au crédit, ce sera difficile »

EL hadj Moussa GUEYE (Président Union Vallée Lampsar)

« Il est nécessaire de régler les préalables d'abord : à savoir l'amélioration de la qualité du service de drainage et l'implication des usagers dans la réalisation des programmes d'entretien »

Amar BOYE (Président comité usagers Ndellé)

« La SAED a-t-elle donné son accord pour la réalisation de cette étude ? Avez-vous des solutions concernant le mauvais état des périmètres, les problèmes d'endiguement et les inondations ? Ceux qui ne cultivent pas ont souvent des raisons valables (manque d'eau, de crédit), il faut trouver des solutions pouvant leur permettre de cultiver, car il sera difficile de leur retirer la terre en cas de non paiement »

Madické MBAYE (Trésorier Union Pont Gendarme)

« Chaque union aurait dû avoir une copie du document, en avoir discuté avec ses membres avant de venir au séminaire. Les charges doivent tenir compte des rendements des périmètres ; si les préalables ne sont pas réglés, les difficultés persisteront »

Serigne DIOP (Président comité usagers GDT)

« Si, pour rentabiliser l'aménagement, il faut pratiquer la double culture, alors il faudra régler deux préalables à savoir le prix de vente du riz et la disponibilité du matériel nécessaire pour faire la culture de contre saison »

El Hadj Moussa GUEYE (Président Union Vallée Lampsar)

« Nous ne refusons pas de payer, mais il faut préciser que si les préalables ne sont pas réglés d'abord, rien ne marchera »

Daouda KA (Président comité usagers Ngao)

« Nous ne pouvons pas être d'accord avec la proposition du fait des difficultés que nous vivons. Si l'État, qui a les moyens, ne peut pas prendre en charge l'entretien, nous ne le ferons pas à sa place. Celui qui prétend nous représenter (Président de la FPA), nous ne l'avons pas rencontré depuis le début de cette étude jusqu'à aujourd'hui »

Madiop NIANG (Responsable crédit SP Pont Gendarme)

« Les propositions de l'étude sont bonnes, mais si nous n'arrivons déjà pas à respecter nos engagements par rapport aux DAT, alors comment pourrait-on en prendre d'autres ? »

Le consultant

Sur les capacités contributives des usagers : selon l'étude, l'agriculture irriguée n'est pas rentable si 30% au moins des superficies ne sont pas cultivées au moins deux fois dans l'année (dans le Delta).

S'il n'est pas possible que l'entretien soit fait normalement, alors il faudra penser aller ailleurs pour faire de l'irrigation ;

Le MEF ne veut pas payer pour ceux qui ont la terre et ne la cultivent pas. Ce sont les Conseils Ruraux qui doivent prendre leurs responsabilités en appliquant les mesures de désaffectation prévues par la loi.

Actuellement personne ne paie et le service est de mauvaise qualité ; cette situation est un frein important à la réalisation de nouveaux investissements.

Le contrat pour la réalisation de l'étude a été signé avec la SAED, à qui les résultats ont été présentés avant de l'être au MEF.

S'agissant des mesures d'accompagnement, dans les périmètres non réhabilités, les usagers ont des difficultés mais le programme de réhabilitation est lent car l'État sénégalais n'a pas actuellement les moyens financiers nécessaires. Toutefois, notre mandat ne concernait pas la réhabilitation.

Au niveau du Comité de Pilotage, il y a un représentant de tous les usagers du Delta, il s'agit de Monsieur Saliou SARR, Président de la FPA, qui est informé depuis le début de l'étude jusqu'à ce jour.

Est-ce que vous voulez participer à la programmation des travaux de maintenance et y participer financièrement ou pensez-vous que c'est seulement à l'État de s'en occuper ?

Conclusion

Contribution des usagers actuellement impossible car il faut répondre aux préalables :

- la commercialisation du riz ;
- l'endettement des agriculteurs ;
- la qualité des aménagements.

Et tout ceci dépend de l'État.

6.5.2.2 Sur le FMGR

Serigne DIOP (Président comité usagers GDT)

« Nous avons eu dans le passé beaucoup de difficultés à gérer en commun. Il vaut mieux mettre en place, au niveau de chaque délégation de la SAED, un Fonds avec son propre conseil d'administration »

Mambaye DIOP (Responsable aménagement Section Thilène)

« Si les gens respectaient les DAT, on n'aurait pas pensé à un FMGR, et comme c'est pas le cas alors pourquoi créer un FMGR qui risque de ne pas être respecté ? Plus le Fonds sera grand, plus il sera difficile à gérer »

Daouda KA (Président comité usagers Ngao)

« Il n'y a pas de sanctions pour ceux qui ne respectent pas leurs engagements par rapport aux DAT, ceux qui ne provisionnent pas sont traités de la même manière que les autres par la CNCAS. Avant d'instituer un FMGR, il faut d'abord amener les gens à respecter leurs engagements et nous préférons que chacun gère ce qui lui appartient »

Samba FALL (Président Section Ross Béthio I)

« On ne doit pas mettre ensemble ceux qui ont des situations différentes du point de vue des aménagements, car cela aboutira irrémédiablement à des problèmes. Donc, chacun doit rester là où il est »

Madické MBAYE (Trésorier Union Pont Gendarme)

« Il vaut mieux améliorer le fonctionnement des DAT plutôt que de proposer une nouvelle organisation. Les DAT nous aident à régler tous les problèmes survenus au niveau des aménagements. Il vaut mieux utiliser l'argent que de le laisser dormir quelque part »

Oumar SARR (Président Union Kassack Nord)

« Nous n'avons pas la même vision et c'est normal car nous n'avons pas tous les mêmes problèmes. Je pense que les gens ont des appréhensions du fait des formes de gestion connues dans le passé, mais je pense que le FMGR est une bonne chose car si nous ne sommes pas unis, nous n'aurons aucune force. La conception des SP a été mal faite et il est important d'en tenir compte »

El Hadj Moussa GUEYE (Président Union Vallée Lampsar)

« Oui pour le FMGR, mais il faut la transparence dans la gestion et un choix démocratique des représentants.

Le séminaire a été clos à 14h30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	FONCTION	VILLAGE
1 Saboye DIEYE	Vice-président usagers Lampsar	Lampsar
2 Abdou FALL	Président usagers Lampsar	Lampsar
3 Mamadou MBAYE	Président CP 1	Tillène
4 Madiop NIANG	Responsable crédit SP Pont Gendarme	Pont Gendarme
5 El hadj Moussa GUEYE	Président union vallée Lampsar	Ndiagambal
6 Serigne DIOP	Président usagers GDT	Rosse béthio
7 Mambaye DIOP	Responsable aménagement section Thillène	Tillène
8 Tidiane SECK	Responsable aménagement section Ndieungou	Lampsar
9 Inssa KANE	Commissaire aux comptes section Thillène	Tillène
10 Bara DIOP	Président CP 5	Tillène
11 Adama KANE	Trésorier section Tillène	Tillène
12 Mamadou Tillèl BA	Président section Oudiasse	Savogne A et B
13 Malick SOW	Trésorier section Keur Samba SOW	Savogne A et B
14 Youssouf WADE	Président usagers Savogne pionier	Savogne pionier
15 Ablaye FAYE	Président GIE Ndiol	Ndiol
16 Madické MBAYE	Trésorier union Pont Gendarme	Pont Gendarme
17 Idy SOW	Responsable commercialisation GIE médine	Pont Gendarme
18 Balla GUEYE	Trésorier GIE roume	Pont Gendarme
19 Massar MBAYE	Président union Pont Gendarme	Pont Gendarme
20 Oumar BA	Président usagers Polo	Polo
21 Daouda KA	Président usagers Ngao	Ngao
22 Oumar SARR	Président union Kassack NORD	Kassack NORD
23 Youssouf DIARRA	Président GIE Ndouloukh	Kassack NORD
24 Abdoulaye SOW	Comptable union Kassack NORD	Kassack NORD
25 Adama DIALLO	Président Kassack NORD A	Kassack NORD
26 Alioune DIOP	Président section Ndioungue	Ndioungue
27 Makhtar BOYE	Président usagers pompe G	Savogne
28 Samba FALL	Président section Rosse béthio	Rosse béthio
29 Amadou GAYE	Vice(président usagers Mbodiène	Ndiagambal
30 Mame Ngor DIOP	Secrétaire usagers Ndellé	Ndellé
31 Amar BOYE	Président usagers Ndellé	Ndellé
32 Maguette GUEYE	Secrétaire section Ndiagambal	Ndiagambal
33 Mbaye NIASSE	DAGE	Délégation
34 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX
35 Ada DIACK	DPRD	Délégation

6.6 SÉMINAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS PRIVÉS ET DES CONSEILS RURAUX DU DELTA

6.6.1 EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'exposé introductif fait par le Consultant est présenté en annexe 2.

6.6.2 DISCUSSION

6.6.2.1 Sur le fonds de maintenance adduction/drainage

Mika DIALLO (Kassack Sud)

« Avant toute chose il faudra former les membres des comités consultatifs à exercer leurs futures responsabilités »

Ousseynou NIANG (Boundoum Est)

« Si nous devons payer en plus 28 000 F, nous allons atteindre des coûts hydrauliques de 95 000 F et il est sûr que nous ne pourrions pas tirer ces revenus de l'agriculture en raison des difficultés liées au secteur (commercialisation, intrants, crédit). L'État doit contribuer au maximum »

Alassane FALL (Ronkh)

« S'il n'y a pas d'entretien, les aménagements vont se dégrader. L'État devrait nous installer des SP électriques pour nous permettre de faire face aux charges d'entretien »

Babacar MBODJ (Ronkh)

« Si je ne cultive pas une partie de mes terres en raison des difficultés évoquées, alors comment vais-je payer ? Il est nécessaire de nous mettre dans de bonnes conditions. D'autre part, l'État devrait appuyer les privés en payant pour une partie des terres non cultivées »

Altiné BA (Kassack amont)

« Les problèmes des canaux sont souvent dus à l'enherbement, avez-vous pensé à une solution permettant l'utilisation de cette herbe dans un autre domaine ? »

Assane DIOP (Maka Diama)

« L'État doit aider les privés à accéder à une ligne de crédit spéciale »

Mamadou SOW (Kassack Nord)

« La proposition est bonne mais difficile à réaliser du fait des problèmes que nous vivons (pas de crédit, pas de motopompe, pas de bons aménagements). Il faut régler ces préalables, sinon on risque de procéder à l'avenir à beaucoup de mesures de désaffectation, de privatiser la terre et de faire de nous de simples ouvriers agricoles »

Babacar DIOP (CR Ross Béthio)

« Nous acceptons de payer, mais il faut mettre en place d'abord des mesures d'accompagnement. Les usagers ne doivent payer que pour des surfaces exploitées. L'État doit aller chercher l'argent pour réaliser des aménagements, mais n'a pas le droit de ne rien faire. Pour les terres, il faudra appliquer les mesures de désaffectation selon les procédures prévues par la loi »

Le consultant

La formation (agents SAED et usagers) liée au transfert de responsabilités est insuffisante et rien ne peut fonctionner sans une bonne formation. Donc elle est prévue et elle se fera.

Ce sera aux comités consultatifs de veiller à ce que chaque usager reçoive un service de qualité, si possible le même pour tous et la redevance ne sera payée que par ceux qui recevront ce service.

Si l'utilisateur est inondé ou ne reçoit pas l'eau, il ne doit pas payer.

La réflexion va se poursuivre pour identifier les diverses possibilités d'utilisation de l'herbe ;

Il existe effectivement un risque de privatisation des terres, à Ndombo on a constaté que la CSS était intéressée par le périmètre.

Les aménagements ont été faits gratuitement (sans participation des usagers) mais, sur 35 000 ha aménageables, seuls 8 000 ha sont aujourd'hui exploités. La position du MEF est qu'il n'y aura pas d'investissement sans contribution des usagers à l'entretien.

L'agriculture irriguée ne sera pas rentable pour ceux qui ne font pas de double culture.

L'État n'a pas les moyens de faire de nouveaux aménagements.

6.6.2.2 Sur l'entretien des pistes

Abdoul Aziz NDIAYE (CR Ronkh)

« Le Conseil Rural n'a pas été associé à la réalisation des pistes dont on veut aujourd'hui lui faire assumer l'entretien. Il faut faire de bonnes pistes avant de nous confier leur entretien »

Mactar DIOP (Ndiawdoune)

« L'avis du Conseil Rural peut-il s'imposer à la SAED ? En cas de conflit, qui va arbitrer ? »

Babacar DIOP (CR Ross Béthio)

« Les CR sont d'accord pour l'entretien mais à condition d'avoir les compétences techniques et les moyens financiers ; les CR doivent participer aux études et à la réalisation »

Le consultant

Pour l'instant, le comité n'est que consultatif, c'est la SAED qui décide en dernier lieu de l'utilisation des fonds de maintenance des pistes et digues.

Clôture du séminaire à 14h30.

LISTE DES PARTICIPANTS

PRENOM NOM	FONCTION	VILLAGE
1 Alassane FALL	Président BIEF	Ronkh
2 Babacar MBODJ	Président BIEF	Ronkh
3 Moussa KABA	Président GIE	Rosse Béthio
3 Djibril MBAYE	Président GIE	Ndiol
5 Mactar DIOP	Vice – Président GIE	Sanar
6 Mika DIALLO	Président GIE	Ndiawdounde
7 Abdoul Aziz NDIAYE	Conseiller Rural	Kasack SUD
8 Altiné BA	Président BIEF	Rosso Sénégal
9 Mama SOW	Président BIEF	Kassack Amont
10 Ousseynou DIOP	Président GIE	Kassack NORD
11 Mballo NGUER	Président GIE	Kassack EST
12 Babacar DIOP	Vice – Président CR	Rosse Béthio
13 Assane DIOP	Président GIE	Maka diama
14 Mbaye NIASSE	DAGE	Délégation
15 Ada DIACK	DPRD	Délégation
16 Ibrahima NIANE	Chargé d'études	DAIH/DEGX

ANNEXE 4

TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA PHASE 3

ANNEXE 4

TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA PHASE 3

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
2.	ANALYSE DES BESOINS D'ÉTUDES DÉTAILLÉES.....	6
2.1	ÉTUDES DÉTAILLÉES DES FONDS DE MAINTENANCE	6
2.1.1	Fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage	6
2.1.2	Fonds mutuel de renouvellement (FMR) des stations de pompage et des équipements hydromécaniques.....	7
2.1.3	Maintenance des pistes et digues.....	7
2.1.4	Suivi et évaluation	7
2.2	ÉTUDES DÉTAILLÉES COMPLÉMENTAIRES.....	7
2.2.1	SAED	7
2.2.2	Contrats de concession.....	7
2.2.3	Conseils Ruraux.....	7
2.2.4	Redevance Eau	7
3.	ORGANISATION DES ÉTUDES.....	7
3.1	BESOINS EN MOYENS HUMAINS	7
3.2	CHRONOGRAMME.....	7

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Durant la phase 1 de l'étude, des mesures permettant d'améliorer de façon durable la maintenance des aménagements hydroagricoles structurants, collectifs et terminaux de la Vallée du Fleuve Sénégal ont été proposées. Ces mesures ne concernent pas seulement la mise en place d'un ou plusieurs fonds de maintenance mais s'étendent également à des aspects touchant aux relations entre l'État, la SAED, les usagers et les Communautés Rurales dans des domaines tels que la concession d'exploitation (voire de patrimoine) des aménagements hydroagricoles entre ces acteurs, l'organisation interne de la SAED et ses statuts. Le traitement des aspects juridiques et institutionnels constitue, autant que la mise en place de fonds de maintenance, une réponse pertinente aux problèmes de maintenance.

De plus, la réunion du Comité de Pilotage de l'étude et les séminaires de présentation et de discussion des résultats de la phase 1, tenus avec les usagers et les représentants des Conseils Ruraux, ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les études concernant prioritairement :

- la mise en place de sept fonds de maintenance des aménagements structurants (adducteurs et émissaires de drainage) financés par l'État et par les usagers, dont la gestion sera confiée à la SAED sous le contrôle de comités consultatifs d'usagers ;
- la mise en place d'un Fonds Mutuel de Renouvellement des stations de pompage et des équipements hydromécaniques, formé des provisions constituées par les Unions d'usagers concessionnaires de l'exploitation d'aménagements terminaux, qui serait géré par des représentants des usagers sous le contrôle de l'État ;
- l'instauration d'une concertation systématique et formalisée entre la SAED et les Conseils Ruraux concernant les programmes d'entretien des pistes de production pour lesquels la SAED dispose d'un financement de l'État.

Enfin, compte tenu des enjeux de cette étude et du déroulement de la phase 1, la SAED a demandé au bureau d'études que les séminaires tenus en phase 2 soient animés par le chef de mission, ce qui a conduit à utiliser la plus grande partie de la provision d'expertise prévue au contrat pour effectuer les études détaillées objet de la phase 3.

Ces éléments conduisent, d'une part, à proposer les termes de référence et la méthodologie objet de la présente note et, d'autre part, à prévoir un avenant permettant, selon une première variante, de reconstituer les moyens nécessaires à l'étude détaillée des fonds de maintenance telle que prévue au contrat initial et, selon une seconde variante, d'y ajouter des études détaillées complémentaires concernant des mesures juridiques, institutionnelles et financières nécessaires pour améliorer de façon durable la maintenance de l'ensemble du patrimoine public concerné.

2. ANALYSE DES BESOINS D'ÉTUDES DÉTAILLÉES

2.1 ÉTUDES DÉTAILLÉES DES FONDS DE MAINTENANCE

2.1.1 FONDS DE MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET ÉMISSAIRES DE DRAINAGE

2.1.1.1 Tâches

- Préparation de la mise en place des 7 *comités consultatifs d'usagers* au niveau de chacun des 7 ensembles d'adducteurs et d'émissaires de drainage¹ :
 - a) définition du statut, des attributions et des principes de fonctionnement des comités consultatifs ;
 - b) définition des relations entre le comité consultatif et l'ensemble des usagers, y compris procédures de choix des représentants des usagers ;
 - c) identification des besoins en formation des représentants des usagers ;
 - d) élaboration du budget de fonctionnement des comités consultatifs ;
 - e) élaboration d'un règlement intérieur type.
- Prise en compte des *conséquences directes* sur l'organisation interne de la SAED :
 - f) définition des procédures de préparation des programmes d'entretien, passation et suivi des marchés de travaux ;
 - g) description des responsabilités des Délégations et du Siège, notamment de la DAM ;
 - h) formulation de recommandations pour la concertation avec les usagers.
- *Gestion financière des fonds* :
 - i) affinement du calcul des coûts normalisés de maintenance des aménagements concernés ;
 - j) détermination des redevances à payer par les usagers et des modalités de paiement : cas des périmètres publics et privés ;
 - k) détermination du niveau des contributions financières attendues de l'État au cours des dix prochaines années ;
 - l) définition des modalités de versement des contributions de l'État ;
 - m) définition des procédures de décaissement des fonds pour régler les travaux d'entretien ;
 - n) définition du contrôle et suivi par les usagers et par l'État (cf. § 2.1.4).

¹ 5 ensembles d'adducteurs : Gorom-Lampsar, ancienne Tahouey, N'Gallenka (Podor), Diamel (Matam, réalisation en cours), Dioulol (Matam) ;
2 ensembles d'émissaires de drainage : les 7 émissaires de drainage du Delta et le Namardé (Nianga).

2.1.1.2 Produit attendu

1. Affinement des calculs des coûts normalisés de maintenance et des contributions financières attendues des usagers et de l'État.
2. Définition de l'organisation, du fonctionnement et des modalités de mise en place des **sept fonds**, en tant qu'entités financières internes à la SAED, mais gérées de façon autonome et décentralisée au niveau de chaque aménagement structurant concerné.
3. Définition de l'organisation, du fonctionnement et des modalités de constitution des **sept comités consultatifs d'usagers**, en tant qu'organes de contrôle externe des fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage.
4. Définition des modifications à apporter à l'organisation et au fonctionnement de la **SAED** pour tenir compte de la mise en place et de l'existence des fonds de maintenance et des comités consultatifs d'usagers.
5. Plan d'action pour la mise en place des fonds, comités et mesures concernant la SAED, incluant un programme d'investissements, y compris en matière de formation.

2.1.2 FONDS MUTUEL DE RENOUVELLEMENT (FMR) DES STATIONS DE POMPAGE ET DES ÉQUIPEMENTS HYDROMÉCANIQUES

2.1.2.1 Tâches

- a) Fixation des contributions minima, maxima et optima à verser par les Unions, en fonction des coûts d'O&M normalisés par périmètre.
- b) Détermination des modalités de financement par l'État pour les périmètres dont les coûts hydrauliques normalisés dépassent 100 000 F/ha/an en simple culture et 140 000 F/ha/an en double culture.
- c) Détermination du statut juridique du FMR.
- d) Définition des conditions de rémunération des fonds.
- e) Définition des modalités d'administration des fonds : recouvrement, décaissement, suivi, transparence.
- f) Définition du rôle des usagers et des modalités de leur représentation dans l'administration du fonds.
- g) Définition du rôle de l'État et des modalités de sa représentation dans l'administration du fonds.
- h) Élaboration du plan d'action en vue de sa mise en place.

2.1.2.2 Produit attendu

1. Définition des aménagements terminaux concernés par le FMR.
2. Affinement des calculs des provisions à constituer par aménagement terminal concerné.
3. Définition de l'organisation, du fonctionnement et des modalités de mise en place du **fonds**, en tant qu'entité financière distincte de la SAED, gérée par des représentants des usagers avec un droit de veto de l'État.
4. Plan d'action pour la mise en place du fonds, incluant un programme d'investissements, y compris en matière de formation.

2.1.3 MAINTENANCE DES PISTES ET DIGUES

2.1.3.1 Tâches

- a) Recensement des pistes à entretenir par la SAED pour le compte des Conseils Ruraux, en les dissociant des pistes à réaliser ou améliorer.
- b) Définition d'un coût normalisé d'entretien annuel par type de piste et par digue.
- c) Définition des modalités de prise en charge des coûts correspondants par l'État, à travers la SAED.
- d) Définition des modalités de consultation formelle des Conseils Ruraux par la SAED.

2.1.3.2 Produit attendu

1. Affinement de l'inventaire des pistes de production concernant les périmètres irrigués exploitables et des coûts normalisés de maintenance de ces pistes.
2. Définition des modalités de contribution financière de l'État à l'entretien des pistes.
3. Définition des modalités de concertation avec les Conseils Ruraux.

2.1.4 SUIVI ET ÉVALUATION

2.1.4.1 Tâches

- a) Définition des indicateurs techniques de qualité de maintenance.
- b) Développement d'outils informatiques de suivi technique, en relation avec le répertoire des ouvrages et la base de données maintenance existants.
- c) Définition des tâches et responsabilités entre les différents acteurs pour le fonctionnement du système.
- d) Définition des besoins en formation des utilisateurs.
- e) Définition des objectifs de performance et des indicateurs de suivi organisationnel et financier.

2.1.4.2 Produit attendu

1. Mise au point d'un outil informatisé de suivi technique et financier des travaux de maintenance des aménagements structurants, permettant un suivi annuel.
2. Définition des objectifs de performances fixés à la SAED dans chacun des trois domaines (Fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage, FMR et entretien des pistes) et des modalités de suivi et évaluation des ces objectifs.
3. Plan d'action incluant un programme d'investissements, y compris en matière de formation.

2.2 ÉTUDES DÉTAILLÉES COMPLÉMENTAIRES

2.2.1 SAED

2.2.1.1 Tâches

- a) *Élaboration de barèmes de rémunération des activités de la SAED* par les usagers et par l'État : exploitation des réseaux structurants, entretien des stations de pompage, appui à l'entretien des réseaux structurants, appui à l'O&M des périmètres transférés ou non), audit de la gestion des Unions Hydrauliques...
- b) Ajustement des *procédures de gestion déconcentrée* au niveau des Délégations : définition des responsabilités des Ingénieurs-Délégués et des relations avec la DAM et le Siège (appuis, contrôle).
- c) *Mise en conformité juridique* de la SAED par rapport à ses missions : révision des statuts pour l'autoriser à exploiter les ouvrages structurants d'un point de vue hydraulique et commercial, autorisation à concéder des aménagements au nom de l'État sans consulter la Commission de Contrôle des Opérations Domaniales.

2.2.1.2 Produit attendu

1. Définition de barèmes de rémunération des activités de la SAED en matière d'exploitation et maintenance des aménagements par les usagers et par l'État.
2. Définition des procédures de gestion déconcentrée au niveau des Délégations de la SAED.
3. Élaboration d'un projet de statuts de la SAED, conformes à ses missions en matière d'exploitation et de concession des aménagements hydroagricoles.

2.2.2 CONTRATS DE CONCESSION

2.2.2.1 Tâches

Adaptation des contrats de concession entre l'État (représenté par la SAED) et les usagers : cahier des clauses et charges (règles de gestion des provisions pour renouvellement, redevances pour le service d'adduction et drainage, mesures coercitives contre les mauvais payeurs à travers les règlements intérieurs des UH et des GIE, représentation dans les comités consultatifs et dans le FMR, subventions de l'État pour le renouvellement des stations de pompage dans les périmètres dont le coût de gestion hydraulique est hors de portée des usagers), descriptifs des aménagements (caractéristiques et état au moment du transfert).

2.2.2.2 Produit attendu

1. Cadre de cahier des charges à annexer aux contrats de concession accompagné d'exemples basés sur trois cas réels (cas d'un grand périmètre, cas d'un aménagement intermédiaire et cas d'un PIV).
2. Clauses relatives à l'O&M des aménagements hydroagricoles à inclure dans les contrats de concession type entre l'État et les Unions d'usagers concessionnaires, sur la base du projet élaboré pour l'Union de Boundoum.
3. Cadre de descriptif des aménagements interfacé avec le répertoire des ouvrages, à annexer aux contrats de concession, accompagné d'exemples basés sur trois cas réels (cas d'un grand périmètre, cas d'un aménagement intermédiaire et cas d'un PIV).
4. Clauses relatives à l'O&M des aménagements hydroagricoles à inclure dans les règlements intérieurs type des Unions d'usagers et des GIE d'affectataires de terres.

2.2.3 CONSEILS RURAUX

2.2.3.1 Tâches

- a) Prise en compte de l'existence de redevances pour le service d'adduction et de drainage, et du FMR dans le processus d'affectation des terres à l'irrigation.
- b) Définition des conditions d'implication des Conseils Ruraux dans la mise en œuvre des mesures coercitives à l'encontre des mauvais payeurs.
- c) Définition des conditions d'implication des Conseils Ruraux dans l'affectation des terres à l'irrigation en vue de réduire la charge de l'État liée à l'existence de terres aménageables non aménagées et/ou non exploitables.

2.2.3.2 Produit attendu

Analyse et synthèse de l'évolution attendue du rôle des Conseils Ruraux pour la mise en œuvre et le fonctionnement ultérieur des fonds proposés.

2.2.4 REDEVANCE EAU

Il s'agit de la redevance eau (au sens du Code de l'Eau) comme taxe à payer par tous les usagers de l'eau du Fleuve à des fins d'irrigation, à affecter au Fonds National de l'Hydraulique et pouvant aider l'État à subventionner l'entretien des aménagements structurants.

2.2.4.1 Tâches

- a) Définition de barèmes et des modalités de recouvrement.
- b) Élaboration de projets de décrets d'application à soumettre aux ministères de l'Agriculture et de l'Hydraulique.

2.2.4.2 Produit attendu

Projet de décret créant la redevance eau à usage agricole dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal.

3. ORGANISATION DES ÉTUDES

3.1 BESOINS EN MOYENS HUMAINS

Le tableau suivant indique pour chaque groupe de tâches les hommes-mois nécessaires à leur exécution et pour chaque expert les tâches dans lesquelles il interviendra.

NB : Les temps indiqués sont en principe des temps passés au Sénégal ; les temps passés en France sont indiqués après le signe +.

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

Tâches	Chef de mission	Hydraulicien	Juristes	Socio-éco	Expert BdD
1. LES FONDS DE MAINTENANCE					
1.1. Fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage	0,50 h.m	0,50 h.m	0,75 h.m	0,50 h.m	
1.1.1. Préparation de la mise en place des 7 comités consultatifs d'usagers au niveau de chacun des 7 ensembles d'adducteurs et d'émissaires de drainage²					
a) définition du statut, des attributions et des principes de fonctionnement des comités consultatifs	X			X	
b) définition des relations entre le comité consultatif et l'ensemble des usagers, y compris procédures de choix des représentants des usagers				X	
c) identification des besoins en formation des représentants des usagers				X	
d) élaboration du budget de fonctionnement des comités consultatifs				X	
e) élaboration d'un règlement intérieur type		X	X	X	
1.1.2. Prise en compte des conséquences directes sur l'organisation interne de la SAED					
f) définition des procédures de préparation des programmes d'entretien, passation et suivi des marchés de travaux		X			
g) description des responsabilités des Délégations et du Siège, notamment de la DAM	X	X			
h) formulation de recommandations pour la concertation avec les usagers	X	X			
1.1.3. Gestion financière des fonds					
i) affinement du calcul des coûts normalisés de maintenance des aménagements concernés		X			
j) détermination des redevances à payer par les usagers et des modalités de paiement : cas des périmètres publics et privés	X	X			
k) détermination du niveau des contributions financières attendues de l'État au cours des dix prochaines années	X	X			
l) définition des modalités de versement des contributions de l'État			X		
m) définition des procédures de décaissement des fonds pour régler les travaux d'entretien			X		
n) définition du contrôle et suivi par les usagers et par l'État (cf. § 2.1.4)	X		X		

² 5 ensembles d'adducteurs : Gorom-Lampsar, ancienne Tahouey, N'Gallenka (Podor), Diamel (Matam, réalisation en cours), Dioulol (Matam) ;
2 ensembles d'émissaires de drainage : les 7 émissaires de drainage du Delta et le Namardé (Nianga).

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

Tâches	Chef de mission	Hydraulicien	Juristes	Socio-éco	Expert BdD
1.2. FMGR	0,25 h.m	0,50 h.m	1,00 h.m	0,50 h.m	
a) Fixation des contributions minima, maxima et optima à verser par les Unions, en fonction des coûts d'O&M normalisés par périmètre.		X			
b) Détermination des modalités de financement par l'État pour les périmètres dont les coûts hydrauliques normalisés dépassent 100 000 F/ha/an en simple culture et 140 000 F/ha/an en double culture.	X				
c) Détermination du statut juridique du FMGR.			X		
d) Définition des conditions de rémunération des fonds.					
e) Définition des modalités d'administration des fonds : recouvrement, décaissement, suivi, transparence.				X	
f) Définition du rôle des usagers et des modalités de leur représentation dans l'administration du fonds.			X	X	
g) Définition du rôle de l'État et des modalités de sa représentation dans l'administration du fonds.			X		
h) Élaboration du plan d'action en vue de sa mise en place.	X		X	X	
1.3. Maintenance des pistes et digues	p.m.	0,50 h.m.	0,25 h.m.	0,25 h.m.	
a) Recensement des pistes à entretenir par la SAED pour le compte des Conseils Ruraux, en les dissociant des pistes à réaliser ou améliorer.		X			
b) Définition d'un coût normalisé d'entretien annuel par type de piste et par digue.		X			
c) Définition des modalités de prise en charge des coûts correspondants par l'État, à travers la SAED.			X		
d) Définition des modalités de consultation formelle des Conseils Ruraux par la SAED.			X	X	

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

Tâches	Chef de mission	Hydraulicien	Juristes	Socio-éco	Expert BdD
1.4. Suivi et évaluation	0,25 h.m.	1,00 h.m.	0,25 h.m.	0,25 h.m.	0,50 + 0,25 h.m.
a) Définition des indicateurs techniques de qualité de maintenance.		X			
b) Développement d'outils informatiques de suivi technique, en relation avec le répertoire des ouvrages et la base de données maintenance existants.					X
c) Définition des tâches et responsabilités entre les différents acteurs pour le fonctionnement du système.		X			
d) Définition des besoins en formation des utilisateurs.		X			
e) Définition des objectifs de performance et des indicateurs de suivi organisationnel et financier.	X		X	X	
1.5. Coordination générale (y.c. réunion du Comité de Pilotage)	0,50 + 0,50 h.m	0,00 + 0,50 h.m			
Total 1	1,50 + 0,50 h.m	2,50 + 0,50 h.m	2,25 h.m	1,50 h.m	0,50 + 0,25 h.m
2. ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES					
5.1. SAED	0,25 h.m	0,50 h.m	0,50 h.m		
a) Élaboration de <i>barèmes de rémunération des activités de la SAED</i> par les usagers et par l'État : exploitation des réseaux structurants, entretien des stations de pompage, appui à l'entretien des réseaux structurants, appui à l'O&M des périmètres transférés ou non), audit de la gestion des Unions Hydrauliques...	X	X	X		
b) Ajustement des <i>procédures de gestion déconcentrée</i> au niveau des Délégations : définition des responsabilités des Ingénieurs-Délégués et des relations avec la DAM et le Siège (appuis, contrôle).	X	X	X		
c) <i>Mise en conformité juridique</i> de la SAED par rapport à ses missions : révision des statuts pour l'autoriser à exploiter les ouvrages structurants d'un point de vue hydraulique et commercial, autorisation à concéder des aménagements au nom de l'État sans consulter la Commission de Contrôle des Opérations Domaniales.			X		
2.2. Contrats de concession	0,25 h.m		0,50 h.m		
Adaptation des contrats de concession entre l'État (représenté par la SAED) et les usagers : cahier des charges (règles de gestion des provisions pour renouvellement, redevances pour le service d'adduction et drainage, mesures coercitives contre les mauvais payeurs à travers les règlements intérieurs des UH et des GIE, représentation dans les comités consultatifs et dans le FMGR, subventions de l'État pour le renouvellement des stations de pompage dans les périmètres dont le coût de gestion hydraulique est hors de portée des usagers), descriptifs des aménagements (caractéristiques et état au moment du transfert).	X		X		

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

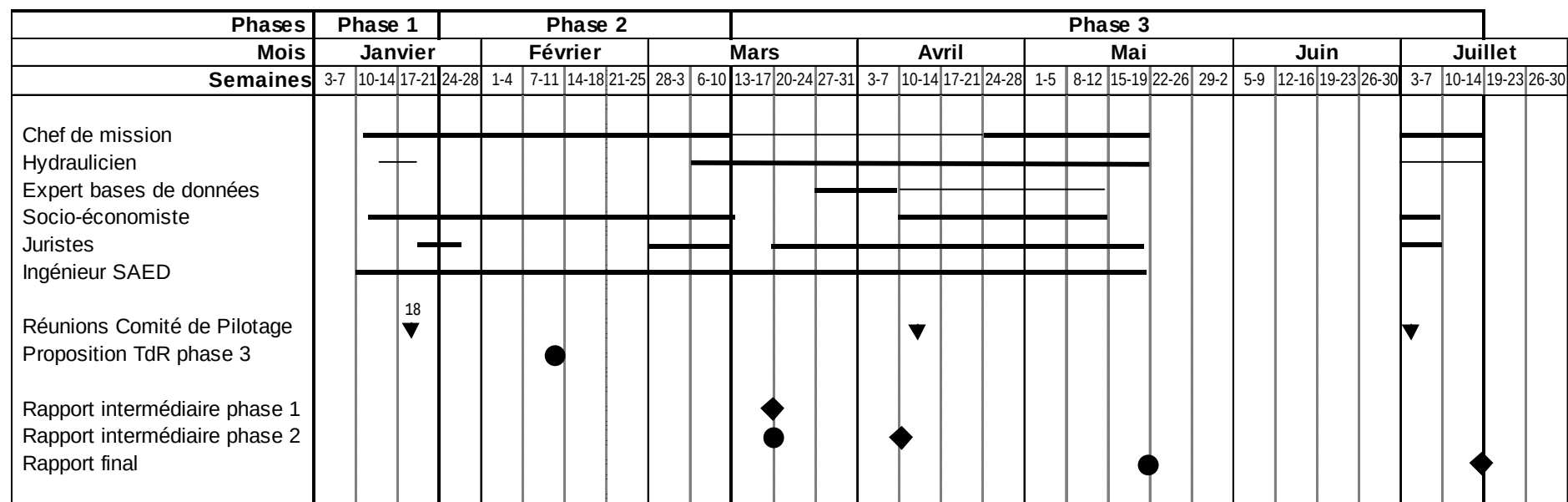
Tâches	Chef de mission	Hydraulicien	Juristes	Socio-éco	Expert BdD
2.3. Conseils ruraux			0,50 h.m		
a) Prise en compte de l'existence de redevances pour le service d'adduction et de drainage, et du FMGR dans le processus d'affectation des terres à l'irrigation.			X		
b) Définition des conditions d'implication des Conseils Ruraux dans la mise en œuvre des mesures coercitives à l'encontre des mauvais payeurs.			X		
c) Définition des conditions d'implication des Conseils Ruraux dans l'affectation des terres à l'irrigation en vue de réduire la charge de l'État liée à l'existence de terres aménageables non aménagées et/ou non exploitables.			X		
2.4. Redevance eau			0,25 h.m		
a) Définition de barèmes et des modalités de recouvrement.			X		
b) Élaboration de projets de décrets d'application à soumettre aux ministères de l'Agriculture et de l'Hydraulique.			X		
Total 2	0,50 + 0,25 h.m	0,50 h.m	1,75 h.m	p.m.	p.m.
Total 1 + 2	2,00 + 0,75 h.m	3,00 + 0,50 h.m	4,00 h.m	1,50 h.m	0,50 + 0,25 h.m

3.2 CHRONOGRAMME

Pour l'étude détaillée des fonds de maintenance (hors études complémentaires), le chronogramme de la page suivante indique les périodes prévues d'intervention des différents experts, les dates de remise des rapports provisoires et les dates envisagées de tenue des réunions du Comité de Pilotage de l'étude qui conditionnent la remise des rapports définitifs.

*Étude pour la Mise en Place d'un Fonds de Maintenance
des Aménagements Hydroagricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal*
**Rapport de Phase 2 – Concertation et choix fondamentaux
pour l'organisation et le financement**

CHRONOGRAMME DES MISSIONS, RAPPORTS ET RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE



- ▼ Réunion du Comité de Pilotage
- Remise de rapport en édition provisoire
- ◆ Remise de rapport en édition définitive
- Travail au Sénégal
- Travail intermittent en France